

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JUIN 2016

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique, climat social et « tentatives de déstabilisation »	1
✓ Mouvements revendicatifs	2
✓ « Actes de déstabilisation », attentat à Antananarivo	4
▶ Parlement, mise en place des institutions de la IVème République	9
▶ Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie	10
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	11
▶ Traite de personnes, expatriation de main d'œuvre	11
▶ Insécurité, vindicte populaire, kidnappings	12
▶ Justice, condition carcérale, gouvernance, réconciliation nationale	15
▶ Education, enfance, crise alimentaire, santé	18
▶ Code de la communication, liberté d'expression, médias	19
ÉCONOMIE - SOCIAL	22
▶ Ressources naturelles, trafics, bois de rose, foncier, calamités	22
▶ Coopération, ODD, FMI	24
▶ Tentative de redémarrage du groupe Tiko	26
▶ Vie des entreprises, divers	26

POLITIQUE

▶ **Conjoncture politique, climat social et « tentatives de déstabilisation »**

01/06 - Une demi-douzaine de partis d'opposition demande la tenue d'élections présidentielles anticipées tout en se défendant de toute volonté de déstabilisation ou de coup d'Etat. Des élections anticipées par la voie légale ne pouvant être organisées qu'après empêchement du président de la République, l'opposition appelle les députés à voter de nouveau une motion de déchéance, comme ils avaient tenté de la faire en juin 2015, avant d'être déboutés par la HCC. Selon Lalatiana Rakotondrazafy, chef de file du parti Freedom, une élection présidentielle anticipée est une nécessité. Attendre 2018 serait « *suicidaire pour le pays* ». Dans son argumentaire, elle met en avant les grèves à répétition, l'extrême pauvreté, les voyages répétés du chef de l'Etat à l'étranger, le limogeage rocambolesque de l'ancien premier ministre Jean Ravelonarivo, la corruption, ou encore les trafics de ressources naturelles. « *Il faut déloger coûte que coûte* » le pouvoir en place, qui a échoué dans tous les domaines, s'accordent à exiger les opposants, sans parvenir encore à s'accorder sur la manière d'y parvenir, note *Tribune*.

06/06 - L'archevêque d'Antananarivo, Mgr Odon Marie Razanakolona, se rend au Vatican dans un contexte national particulièrement houleux et après quelques semaines des déclarations fracassantes de la Conférence épiscopale qui ont mis le pouvoir au pilori. Les relations entre l'Eglise catholique et le régime Rajaonarimampianina n'ont jamais été au beau fixe, et ce dès la proclamation des résultats de la présidentielle. Elle avait alors condamné le nouvel élu, candidat du pouvoir de Transition, pour « *détournement des choix du peuple par abus de pouvoir* ». Par la suite, les catholiques se sont sentis visés par plusieurs évictions de hauts responsables étatiques, notamment celle du directeur général du Trésor public, Orlando Robimanana, dont la faute a été d'avoir résisté à des pressions qu'il considérait contraires à l'orthodoxie financière. Depuis l'élection présidentielle, l'Eglise catholique n'a pas cessé de critiquer ouvertement la gestion de l'Etat pour détournements, trafics des ressources naturelles, mauvaise gestion des ressources minières,

mainmise sur les terres domaniales, politique éducative jugée archaïque, non-respect des droits fondamentaux des citoyens, dérives dictatoriales et absence d'une véritable stratégie pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité. « *Ravalomanana n'est pas sans connaître que, quand l'Eglise catholique se met en face d'un régime, la catastrophe est à un pas de sa porte. Didier Ratsiraka avait eu aussi ce cauchemar en 1991* », rappelle le quotidien *Les Nouvelles*.

08/06 - Selon un rapport d'audit présenté par l'ONG Tolotsoa et le KMF/CNOE, 25,5 % des électeurs potentiels ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale. Après la révision annuelle de la liste, clôturée le 15 avril, la CENI indique que le nombre d'électeurs inscrits avoisine les 8,6 millions. Un chiffre qui diffère assez peu de celui de 2015. Plus de 2 millions d'électeurs seraient ainsi privés de droit de vote. L'atelier de restitution de l'audit était organisé à l'initiative de la CENI et animé par le Centre européen d'appui électoral (ECES). Objectif annoncé : disposer d'une liste « *la plus complète et exhaustive possible* » afin de renforcer la crédibilité des futurs scrutins et, surtout, de prévenir les conflits postélectorales. Selon le rapport, les « *nouveaux majeurs* » forment le gros des personnes non-inscrites. Parmi les causes identifiées : le désintérêt pour le processus électoral, les contradictions et les failles dans le cadre légal régissant les consultations, la difficulté d'acquiescer un acte de naissance et une carte nationale d'identité (CNI). Le fichier national des CNI géré par le ministère de l'intérieur n'a pas été mis à jour depuis 2012.

À moyen terme, et dans la perspective de la présidentielle de 2018, la CENI vise à recenser plus de 10 millions d'électeurs. Le renforcement des travaux de mobilisation des citoyens et la correction des incohérences du cadre légal figurent parmi ses objectifs mais ces avancées ne peuvent être mises en œuvre sans un appui financier du Pnud. Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur de l'UE, confirme son intention de soutenir le processus électoral et exprime le souhait que le toilettage des textes ne se fasse pas dans l'urgence.

20/06 - Célébration du 40ème anniversaire du parti Arema : son fondateur, Didier Ratsiraka, renvoie dos à dos le pouvoir et les opposants, qu'il accuse d'être responsables de l'instabilité politique. « *La loi n'est pas respectée, par les opposants, mais aussi, par les dirigeants* », affirme-t-il, soulignant qu'il « *ne parle pas seulement des dirigeants actuels, mais aussi, de leurs prédécesseurs* ». A l'entendre, la situation politique actuelle pourrait conduire à abrégier le mandat confié à Hery Rajaonarimampianina, une mésaventure qui a déjà frappé ses deux prédécesseurs. Par contraste, Didier Ratsiraka n'a pas manqué de mettre en relief la longévité de l'Arema, qui a permis à son fondateur de se maintenir près de 25 ans au pouvoir, passant sous silence qu'un soulèvement populaire l'avait également évincé du pouvoir. L'ancien parti unique n'a pas renoncé à participer à la prochaine présidentielle. « *Le Livre Rouge n'est pas encore périmé. Il a permis de faire de grandes choses dans ce pays et servira de base au programme politique que l'Arema compte présenter pour redresser le pays* », a déclaré Didier Ratsiraka, laissant planer le doute sur son implication personnelle et sur le nom d'un éventuel successeur.

21/06 - Les membres du gouvernement sont pour la troisième fois soumis à une évaluation dans le cadre du système RRI (Résultats Rapides Initiatives). Les ministres vont passer un à un devant le chef du gouvernement pour être évalué sur les objectifs fixés au niveau de leur département. Pour cette série du RRI c'est le président de la République et le premier ministre qui ont fixé les objectifs à atteindre et non les ministres. Le délai de 90 jours de ce RRI 3 court depuis le dernier mois de la primature de Jean Ravelonari-vo. La continuité de l'Etat fait que ce délai expire deux mois après la formation du gouvernement Mahafaly. Les membres du gouvernement devront ensuite se présenter devant le chef de l'Etat pour un rapport final. Pour les deux premières séries du RRI, les résultats ont été déclarés satisfaisants en termes statistiques mais mitigés quant aux impacts des actions sur les conditions de vie de la population. Une lacune censée avoir été comblée avec l'opération suivante.

22/06 - Le projet de loi de finances rectificative 2016 se devait de prioriser « les dépenses à caractère social et ayant des impacts sur les couches vulnérables ». À la lecture du texte, les budgets des ministères concernés ont été revus à la baisse. L'éducation nationale, la santé publique, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'enseignement technique et de la formation professionnelle devront se serrer le ceinture. Seul le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme serait épargné. La réorientation des dépenses fait partie des mesures demandées par le FMI pour pouvoir prétendre au déblocage de la Facilité élargie de crédit (FEC), d'un montant de 310 millions de dollars sur trois ans. « *L'objectif ultime du programme est d'accroître significativement les dépenses consacrées au développement des infrastructures essentielles, ainsi que les dépenses destinées aux secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement* », avait pourtant précisé Patrick Imam, représentant résident du FMI. Pour *L'Express*, le texte qui vient en discussion à l'Assemblée ne reflète pas ces orientations.

✓ **Mouvements revendicatifs**

01/06 - Les greffiers ont voté la reprise du travail. Le ministère de la justice se serait engagé à satisfaire leurs revendications en échange de ce geste d'apaisement. Ils accordent un délai de deux mois au ministère pour s'exécuter. Les greffiers paralysaient le fonctionnement de la justice depuis près de deux mois. Reste au ministre à solutionner le conflit qui se prolonge avec les pénitenciers et de désamorcer la grogne des magistrats au sujet des décisions massives d'affectation et du maintien en détention d'un des leurs dans le cadre de l'enquête sur le kidnapping de deux adolescents à Toamasina, en novembre dernier.

11/06 - L'assemblée générale du syndicat des magistrats (SMM) laisse planer la menace d'une grève, en réaction à la vague d'affectations massive annoncée par le ministère de la justice. L'assemblée a donné lieu à de larges débats sur le rôle du syndicat, du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et sur les conditions de travail des magistrats. Le bureau du SMM est en fin de mandat et son renouvellement a largement influé sur les discussions. Certaines voix se sont élevées pour que le syndicat devienne une force de proposition et s'attache à rehausser le niveau et l'image des magistrats dans l'opinion publique. L'AG s'est également préoccupée de la manière de garantir l'indépendance du CSM et de mieux encadrer sa mission. Alphonse Andrianjafimahery, président du SMM, en appelle au dialogue entre le ministère et le CSM.

01/06 - Air Madagascar : le bureau permanent du Sénat, conduit par son président, Honoré Rakotomanana, tente de trouver une solution pour désamorcer une nouvelle menace de grève générale et sauver la compagnie. Une rencontre à huis clos a eu lieu entre le bureau et les représentants syndicaux. Le leader syndical Rado Rabarilala déclare avoir été surpris de l'intérêt porté par les sénateurs à la situation d'Air Madagascar mais il se montre sceptique quant aux résultats à attendre de cette rencontre. *[Pour mémoire, Rado Rabarilala et quatre de ses collègues ont été suspendus depuis un an et n'ont pas été réintégrés, contrairement à une décision de justice].*

02/06 - Mobilisation générale des syndicats. Un nouveau front regroupant une dizaine de syndicats (le groupement Afo sendikaly, les inspecteurs des douanes et du travail, les syndicats d'Air Madagascar et de Sofitrans) s'est formé pour « *défendre le droit des travailleurs* » et dénoncer l'attitude du pouvoir. Le mécontentement s'est focalisé sur la réintégration toujours non effective des quatre agents d'Air Madagascar, ainsi que de celle de 12 employés du port de Toamasina, de 15 représentants du personnel de la société d'Ambatovy et de leaders syndicaux de la Jirama. Sont également dénoncées les « *affectations massives* » de magistrats. Les organisateurs de la rencontre nient toute motivation politique dans leur démarche.

02/06 - Air Madagascar : « *Bientôt vendue en pièces détachées* », selon le personnel, qui manifeste à nouveau. « *La compagnie sortira bientôt de la liste noire de l'UE mais en parallèle on va directement au démantèlement d'Air Madagascar, qui sera mis en pièces détachées et vendues en gros ou en détail selon la volonté des dirigeants de ce pays* », écrivent les représentants du personnel dans une lettre ouverte. Le conseil d'administration a démenti les informations annonçant la vente ou la privatisation. « *Il ne s'agit nullement d'une vente mais de partenariat stratégique. Une solution estimée efficace pour redresser la compagnie* » a martelé le président du C.A., Léon Rajaobelina. L'appel à un partenariat, approuvé par les autorités, a été lancé en avril et de nombreuses compagnies auraient fait part de leur intérêt. Air Mauritius a transmis une proposition et ses responsables se sont rendue dans la Grande île pour défendre leur dossier. Madagascar dispose encore de six mois pour prendre sa décision.

07/06 - Maharavo Ratolojanahary, membre influent de l'AFO Syndikaly, convoqué par le ministère de l'intérieur pour une « *demande d'explication* ». L'intéressé a tenu à souligner que « *ce que nous avons fait est une dénonciation mais non pas un dénigrement et encore moins une diffamation* ». Midi voit dans cette convocation une tentative d'intimidation des organisations syndicales qui ont pris le risque de déposer une plainte auprès du Bianco à l'encontre du gouvernement et de hauts responsables de l'Etat pour « *délit de corruption* ».

11/06 - Une nouvelle grève couve au ministère de l'éducation nationale à l'approche des examens officiels. Les syndicats revendiquent, entre autres, une augmentation des indemnités de fonction et une hausse des subventions accordées aux enseignants communautaires (FRAM). « *Ces derniers ne gagnent aujourd'hui que 110 000 Ar par mois, alors que le salaire minimum est de 140 000 Ar* », souligne un syndicaliste. Le ministre Paul Rabary a lancé le défi de démissionner, si les examens ne peuvent pas se tenir selon le calendrier établi.

23/06 - Le syndicat des employés de la douane lance un mot d'ordre de grève. Les syndicalistes dénoncent l'organisation de tests d'évaluation des personnels, décidée dans le cadre de la réforme de la gestion des ressources humaines et confiés à une société privée. La direction des douanes indique avoir décidé « *un renforcement de capacités des agents par une formation d'excellence conforme aux normes Picard recommandées par l'organisation mondiale des douanes* ». Les douaniers voient dans cette opération les prémices d'une privatisation. L'an passé, déjà, rappellent-ils, les autorités avaient lancé un appel à manifes-

tation d'intérêt à une société privée pour le contrôle a posteriori des produits importés. « *Un domaine qui relève de la souveraineté nationale* », avait dénoncé le président du syndicat. Le manque à gagner pour les caisses de l'Etat est estimé à 4 milliards Ar par jour de grève.

28/06 - Suspension de la grève des agents des douanes. Un accord aurait été trouvé entre les syndicalistes et le ministère des finances et du budget. Aucun détail sur cet accord n'a été divulgué mais selon une source au sein de la direction des douanes l'évaluation des agents n'est pas remise en cause.

29/06 - Plus de 200 enseignants-chercheurs de l'université de Toliara descendent dans la rue pour manifester leur mécontentement envers certains services de l'administration locale. Le cortège s'est rendu successivement devant les bureaux du Bianco et des domaines pour protester contre la squattérisation du campus par les riverains et dénoncer la cession de terrains titrés et bornés appartenant à une quinzaine de professeurs. Ils se sont rendu ensuite devant le tribunal pour protester contre l'arrestation jugée arbitraire de l'ex-président de l'université, Alphonse Dina. « *C'est le début d'une longue marche, ce ne sera pas la dernière. La mobilisation sera encore intensifiée pour la restauration de notre dignité et le respect de notre statut* », a fait savoir le secrétaire général du collège des enseignants.

✓ « **Actes de déstabilisation** », attentat à Antananarivo

01/06 - Un mandat d'arrêt lancé contre le sénateur Lylison par le tribunal d'Antananarivo. La section de recherches criminelles de la gendarmerie et la brigade criminelle de la police sont autorisées à poursuivre l'homme fort de la Transition sur tout le territoire national. L'ex-co-directeur de la FIS a commencé à s'attirer les foudres du pouvoir par son comportement lors de la commémoration des événements du 29 mars 1947. Quelques semaines plus tard, son appel au public pour une opération « *ville morte* » dans la capitale, le 24 mai, n'a fait qu'aggraver son cas. Une interdiction de sortie du territoire n'a pas tardé à être émise à son encontre. Le mandat d'arrêt est la suite logique de la perquisition de son domicile.

01/06 - La liste des personnalités surveillées s'allonge, écrit Matv. Hommes politiques et opérateurs de la Transition seraient les plus touchés par cette surveillance rapprochée. Le dernier en date serait le général André Ndriarijaona, chef d'Etat-major durant la Transition.

02/06 - Confusion autour du cas Lylison. Mandat d'arrêt ou non ? Flagrant délit ou non ? Les explications des autorités divergent sur ces questions, note *Tribune*. Lors de la perquisition chez le sénateur, le président du Sénat a jugé que son appel à une « *ville morte* » pouvait être considéré comme un flagrant délit autorisant une perquisition sans levée de l'immunité parlementaire. Le premier ministre a déclaré de son côté que l'appel à une « *ville morte* » est un délit (sinon un crime). « *En faisant ce genre de déclaration, le chef du gouvernement comme le président du Sénat se sont substitués aux juges* », observe le site. Le procureur général de la République a par la suite déclaré qu'une demande de levée de l'immunité parlementaire du sénateur a été adressée au Sénat, ce qui signifierait que le flagrant délit n'est plus de mise. Mais comment alors justifier une perquisition sans levée de l'immunité ? Pour ajouter à la confusion, le président du Sénat déclare qu'il n'est pas au courant de cette demande...

« *L'immunité parlementaire du sénateur doit être levée avant que nous puissions engager une quelconque poursuite. Il y a des procédures applicables au Sénat et nous sommes tenus de les respecter* », souligne le procureur, Jacques Randrianasolo. « *Habitué à se faire entendre sur les ondes et à se retrouver sous les feux des projecteurs, le colonel de gendarmerie en disponibilité fait profil bas et se fait discret depuis la perquisition effectuée chez lui* », remarque *L'Express*.

Rumeurs de coup d'Etat : les responsables des forces armées appellent leurs subordonnés à ne pas céder au chant des sirènes politiques. « *Je lance un appel aux forces armées à ne pas se laisser entraîner par les hommes politiques. Le pays a déjà subi les séquelles des crises politiques* », déclare le ministre de la défense, le général Béni Xavier Rasolofonirina, qui souligne que les crises répétitives ont « *créé des écoles de coup d'Etat* ». « *Nous sommes citoyens avant d'être militaires, et nous devons, chacun, apporter notre contribution au développement du pays* », ajoute-t-il. Faisant écho à cet appel, le général André Ndriarijaona, chef d'état-major général durant la Transition, assure ne pas être impliqué dans une quelconque velléité de coup d'Etat. « *Un coup d'Etat, cela signifie des morts et des morts* », poursuit-il, démentant faire l'objet d'une quelconque surveillance.

03/06 - Des officiers proches d'Andry Rajoelina ont été affectés en province, selon *Midi*. Parmi eux figurent l'ancien aide de camp du président de la Transition, le colonel Fidy Rafaliarison, l'ancien directeur des opérations et des secours du Bureau national de la gestion des risques et catastrophes (BNGRC), ainsi que le colonel Rafanomezantsoa Fankasitrahana. Ce dernier est connu pour avoir interpellé publiquement l'actuel ministre de la défense en février par rapport au clientélisme, au favoritisme et au népotisme qui engendrerait les nominations et les avancements d'échelon et de grade au sein de l'armée. Tous sont con-

nus pour avoir fait partie des éléments du Capsat qui ont participé au coup d'Etat de 2009. Des observateurs estiment que cette vague d'affectations est en lien avec l'affaire Lylison. Au total, ce sont 9 officiers supérieurs qui devront rejoindre leur nouveau poste d'ici un mois. Parmi les officiers pro-Rajoelina, seul le colonel Sondrota, ancien chef de corps de la garde présidentielle du temps de la Transition, n'a pas été affecté. Cela fait maintenant deux ans qu'il est sans affectation. Son nom a été cité à maintes reprises dans des projets supposés de déstabilisation.

L'association des épouses de militaires proteste contre la mise en accusation d'officiers supérieurs pour leur implication supposée dans des actes de déstabilisation. Le pouvoir est accusé de vouloir semer le trouble et l'insécurité au sein des forces armées. Elles comptent « *exprimer leur ras-le-bol par rapport à l'usage que les gouvernants font de leur époux comme force de répression et de persécution contre la population et contre la libre expression* », écrit *Tribune*. Elles annoncent une manifestation - non autorisée - devant le palais de justice de la capitale.

04/06 - « Critiqué de toutes parts, Hery Rajaonarimampianina mise sur les craintes d'une crise consécutive à un coup d'État pour se maintenir au pouvoir », écrit L'Express. Chacune de ses sorties médiatiques est l'occasion pour le chef de l'État de rappeler que « *sans stabilité, le pays ne peut se développer* ». Et la stabilité pour Hery Rajaonarimampianina implique « *aucune manifestation de rue* », synonyme de troubles et de déstabilisation. Craignant un éventuel coup d'État, le président en appelle sans cesse « *au respect de l'alternance au pouvoir à travers les élections* ». Fortement critiqué dans sa manière de gérer le pays, il ne cesse de brandir le spectre d'une nouvelle crise. « *L'économie de notre pays ne cesse de dégringoler. À chaque fois qu'elle connaît une petite remontée, une crise politique survient et l'économie s'effondre. Aujourd'hui, le pays tend à se redresser, et certaines personnes veulent à nouveau le faire chuter* », tonne-t-il dans ses déplacements. Psychose, paranoïa ou mise en scène, les autorités tentent de convaincre l'opinion que les rumeurs de coup d'État constituent des menaces sérieuses pouvant conduire le pays à un nouveau chaos.

04/06 - Le bureau permanent de la Chambre haute persiste à affirmer qu'aucune demande de levée d'immunité parlementaire ne lui a été transmise par le ministère de la justice à l'encontre du sénateur Lylison. Le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, a fait savoir qu'il allait écrire au ministre Charles Andriamiseza pour lui demander si l'appel à l'action « *ville morte* » relève ou non du flagrant délit et se faire préciser le motif exact d'inculpation du sénateur.

Les natifs de la région Sofia interpellent Hery Rajaonarimampianina pour lui demander de cesser les poursuites portées à l'encontre du sénateur Lylison, originaire de leur région. *Tribune* condamne les relents de « *tribalisme* » véhiculés par cette prise de position des élus de la région Sofia qui mettent en avant le fait que le premier ministre est également originaire de cette région. Le titre écrit : « *On se demande toujours pourquoi ce genre de précision sur la région d'origine quand il y a des problèmes. Les politiciens ne peuvent-ils pas dire tout simplement qu'en tant que citoyen malgache, tout le monde a droit au respect de ses droits ? (...) Mentionner la région d'origine, est une menace (directe ou non) contre les originaires des autres régions ou d'une région en particulier. D'autant que quand Lylison et Charles Andrianasoavina ont semé la terreur partout (sans distinction des régions) en tant que leaders de la FIS, les natifs de Sofia ou des autres régions n'ont pas cru bon de se lever et de dénoncer leur actes !* »

Une autre association de notables issus de la région Sofia affirment cependant que ce dossier relève du débat national et ne peut être abordé sous un angle purement « *ethnique* ».

Le sénateur Lylison serait réfugié dans une ambassade de la capitale, selon *Matv*, qui ne précise pas de quel pays il s'agit. Christine Razanamahasoa, député Mapar et ancienne garde des sceaux de la Transition souligne que le sénateur a le droit de circuler librement et de séjourner où bon lui semble.

04/06 - « Ne vous laissez pas manipuler par les rumeurs semées dans les médias, audiovisuels et écrits », déclare le ministre de la défense, le général Béni Xavier Rasolofonirina à l'attention de la population. Le ministre appelle les citoyens à collaborer avec les forces de l'ordre. « *Nous sommes sûrs que nous cheminerons ensemble pour atteindre notre objectif de défendre la terre de nos ancêtres, en vue de son développement* », souligne-t-il, rappelant que les forces armées ne font pas de politique et obéissent au président de la République, chef suprême des armées.

06/06 - Le chef de l'Etat et les membres du gouvernement multiplient les déplacements et tournées d'inauguration pour marteler ce message : « Sans apaisement et stabilité, point de développement ». Une contre-attaque largement reprise dans les médias nationaux, avec insistance sur les conséquences catastrophiques de l'instabilité sur la concrétisation des engagements pris par les investisseurs et les partenaires internationaux. Face à cette situation, l'exécutif affirme qu'il est ouvert au dialogue mais que l'opposition a rejeté ses ouvertures. Alors que le chef de l'Etat demande à la population de prendre patience

pour que sa politique commence à porter ses fruits, le premier ministre met en avant ses engagements à court terme, avec des répercussions positives sur chaque ménage dans un délai de 6 mois.

08/06 - « Deux semaines après la perquisition effectuée à son domicile, le sénateur Lylison reste introuvable », écrit *Midi*. Officiellement, aucune poursuite n'a été lancée. Contrairement à ce qui a été annoncé au début de cette affaire, les autorités judiciaires n'ont encore décerné aucun mandat d'arrêt à son encontre. Le lieu de repli du sénateur aurait été localisé par les autorités. *Midi* croit savoir que l'élu du Mapar bénéficierait du soutien de ses camarades de promotion de l'Académie militaire d'Antsirabe, ce qui pourrait expliquer la prudence du pouvoir. Le bras de fer entre la justice et le Sénat au sujet de la demande de levée de l'immunité parlementaire expliquerait également le maintien du statu quo. A chacune de ses interventions, le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, ne cesse de rappeler que l'ancien directeur de la FIS bénéficie de la présomption d'innocence et que les charges retenues contre lui ne sont pas connues.

08/06 - Traque du colonel Lylison et de Mamy Ravatomanga - Un jet privé en partance pour La Réunion aurait été arraisonné à l'aéroport de Mahajanga. Les forces de l'ordre avaient obtenu, dit-on, des renseignements selon lesquels les deux hommes frappés d'interdiction de sortie du territoire devaient emprunter un jet privé de la TOA, compagnie appartenant au PDG du groupe Sodiat, Mamy Ravatomanga, pour quitter la Grande île. L'appareil aurait été arraisonné quelques minutes avant son décollage. L'inspection qui a duré une trentaine de minutes se serait révélée infructueuse. Dépitées, les autorités auraient présenté leurs excuses aux passagers.

La compagnie TOA affirme que son appareil n'a pas été arraisonné bien que des éléments des forces de l'ordre aient procédé à une fouille conduite « *par les agents de la douane, comme c'est le cas d'habitude pour un vol extérieur* ». « *Quatre entités, la douane, la police, la gendarmerie et les services de santé étaient présentes* », poursuit la compagnie. L'appareil devait, dit-elle, évacuer un malade vers La Réunion mais son état de santé aurait contraint les autorités à renoncer à l'évacuation sanitaire et à annuler le vol.

09/06 - Le PDG du groupe Sodiat, Mamy Ravatomanga, affirme ne faire l'objet d'aucun mandat d'arrêt et assure ne pas être en fuite. Il rappelle « *sa disponibilité à répondre à tout acte qui lui serait reproché devant la justice* ».

Le commandant de la gendarmerie nationale (CIRGN) confirme l'existence d'un mandat d'arrêt contre le sénateur Lylison, sans révéler le motif de la poursuite. « *Le mandat d'arrêt existe, j'ai une copie dans mon bureau. C'est un acte en bonne et due forme délivré par la justice* », soutient le général Rakotomahani-na. Questionné sur le motif de cet ordre de poursuite, il renvoie les médias vers ses supérieurs et le ministère de la justice. « *Nous avons reçu l'ordre de l'appréhender, c'est tout ce que je peux dire* », a-t-il ajouté.

Le général Florens Rakotomahanina, commandant de l'État-major mixte opérationnel, hanté par les actes de déstabilisation durant la fête de l'indépendance, le 26 juin. Des mesures draconiennes sont annoncées pour faire face à toute velléité de déstabilisation, annoncent les forces de l'ordre, qui affirment détenir une « *liste des quartiers et les personnes suspectées de fomenter des troubles* ». « *Tous les mouvements dans la province d'Antananarivo seront suivis à la loupe par les forces de l'ordre. Il y a un dispositif important à mettre en place* », promet le général Florens Rakotomahanina. Il prévient que si le colonel Lylison sort de sa cachette pour assister aux cérémonies aux cérémonies il sera immédiatement arrêté.

11/06 - Le Mapar d'Andry Rajoelina rejette toutes les charges que la justice avance pour motiver le mandat d'arrêt contre le sénateur Lylison, il dénonce « l'abus de pouvoir » des autorités. « *Dites-nous qui a pris le sénateur Lylison en flagrant délit et de quoi* », lance Pierre Holder, porte-parole du mouvement, pour qui « *l'appel à une ville morte, qui est une action pacifique incitant à la réflexion, n'a en aucun cas l'aspect d'une déstabilisation* ». Odette Balisama Razafimelisoa, procureure de la République, continue de s'en tenir à la thèse du « *flagrant délit* », qualificatif justifiée selon elle par les barrages qui ont suivi l'appel à une ville morte.

« **Le mandat d'arrêt contre le sénateur Lylison est actuellement entre les mains des forces de l'ordre** », confirme la procureure de la République. De ce fait, il ne serait plus nécessaire de demander la levée de son immunité parlementaire. « *Les différentes autorités concernées de près ou de loin par cette affaire n'arrêtent pas de se contredire et de se dédire* », constate *Tribune*.

14/06 - Un groupe d'avocats demande au pouvoir de fournir des éclaircissements sur le dossier Lylison. « *Les autorités judiciaires devraient apporter des explications sur les éléments constitutifs du soi-disant flagrant délit. Par ailleurs, quand est-ce que les poursuites ont réellement été engagées ? Les éléments constitutifs de l'infraction ne sont pas fournis. En outre, la procédure est sans fondement aussi bien dans la forme que sur le fond. Nul ne peut prouver que les jeunes qui ont érigé des barrages à Ambohipo étaient réellement en contact avec le sénateur* », font-ils observer. Et d'ajouter que « *lancer un appel à la ville morte n'est pas une infraction. C'est une pratique courante dans tous les Etats démocratiques. C'est également un*

moyen pour tout citoyen de s'exprimer et d'extérioriser son mécontentement vis-à-vis des autorités ». Selon leurs dires, « ce dossier constitue un acharnement politique contre une personnalité qui a osé dénoncer la mauvaise gestion et la corruption pratiquée dans les plus hautes sphères de l'Etat ».

Selon La Dépêche, « un ancien chef de gouvernement » aurait pris le relais du sénateur Lylison pour fomenter des troubles lors de la célébration de la fête nationale. Il aurait réuni autour de lui des anciens de la FIS, des ex-« réservistes » et des officiers et sous-officiers en fonction. Serait notamment visé le traditionnel défilé militaire du 26 juin au stade de Mahamasina. Le sénateur Lylison, visé par un mandat d'arrêt, reste introuvable. Les opérateurs économiques Mamy Ravatomanga et Franck Legrand, soupçonnés de financer ces projets supposés d'actes de déstabilisation, seraient également recherchés, bien qu'aucun mandat d'arrêt n'ait été lancé à leur encontre.

24/06 - Dans une vidéo publiée par Sobika, le sénateur Lylison nie le flagrant délit motivant sa poursuite. L'ancien co-directeur de la FIS qualifie le mandat d'arrêt pris à son encontre de décision politique. « Appeler à tenir une ville morte et à des réflexions dans les fokontany ne peuvent nullement être qualifiés de flagrant délit. Les barrages ou autres choses ne devraient pas être assimilés à mon appel », déclare-t-il. Absent lors de la perquisition de sa résidence, le sénateur reste introuvable. Dans sa vidéo, le colonel rend la procureure du tribunal de première instance d'Antananarivo, Razafimelisoa Odette Balsama, responsable d'une décision qualifiée de politique. « Vous avez pris une décision politique. Assumez-là jusqu'au bout. Quoi qu'il en soit, je viendrai vous faire face », a-t-il menacé. Pour Midi la question est de savoir si le colonel entend de venger et comment. Et le sénateur de poursuivre : « Chaque semaine, les proches du régime sortent illégalement 50 kg d'or à l'aéroport d'Ivato, pourquoi ne faites-vous rien pour les prendre en flagrant délit ? Par ailleurs, quid de la plainte déposée contre les mêmes dirigeants qui ont détourné l'argent public ? (...) La procureure de la République devrait pourtant être saisie d'office sur ce genre d'affaires ».

25/06 - Les hauts responsables de la sécurité de la province d'Antananarivo redoutent des troubles pour la célébration de la fête de l'indépendance. Le général Florens Rakotomahanina déclare qu'il veille sur une dizaine d'individus suspects qui se préparaient à des actions de déstabilisation. De très rigoureuses mesures de prévention ont été présentées à la presse.

27/06 - Fête de l'indépendance : un engin a explosé au stade de Mahamisana à Antananarivo lors du concert gratuit faisant suite au défilé militaire. Le bilan fait état de trois morts et de plus de 90 blessés. Sans donner d'information sur l'enquête en cours, Hery Rajaonarimampianina a rapidement évoqué une piste politique. « Une divergence de point de vue peut exister entre nous. Mais les actes de déstabilisation sont inadmissibles. Si le dirigeant ne vous convient pas (...) on ne peut pas tuer comme ça la population », a-t-il déclaré à la TV nationale, évoquant un acte terroriste. Dans la matinée du 26 juin, un jet de grenade s'est produit dans le même quartier, à proximité de l'Institut national des statistiques. Trois personnes ont été arrêtées et deux autres sont recherchées. Très tôt dans la matinée du 26 juin, une grenade avait été lancée dans la cour du Sénat, faisant des dégâts matériels. Des hommes politiques ont, sans tarder, orienté leurs soupçons vers le colonel Lylison, allié pour la circonstance à Andry Rajoelina alors que les relations entre les deux hommes ne seraient pas au beau fixe. Le Syndicat des artistes met en garde les autorités ainsi que la classe politique sur « l'instrumentalisation de cette tragédie à des fins de vengeances ou de manipulations de la vérité ». Le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, a appelé au respect de la Constitution : « La paix se construit ensemble. Il se peut que ce soit l'opposition. Mais si jamais c'est l'opposition à fait ça, il faut une alternance démocratique, non pas une alternance par la violence ! »
Commentaire de L'Express : « Il fallait s'y attendre. Avec le verrouillage à triple tour effectué par le pouvoir pour museler l'opposition, pour annihiler tout germe de contestation, pour anéantir tout support de communication défavorable, l'extrémisme naît de lui-même sans avoir besoin d'aucun mode d'accouplement. Quand tout meeting est interdit, quand la presse et les réseaux seront bientôt bâillonnés, la violence reste le dernier mode d'expression auquel recourent ceux qui ne partagent pas la politique du pouvoir. Quand on ferme la porte de l'écoute et du dialogue, la violence entre par la fenêtre sans prévenir à l'instar des...voleurs ». L'onde de choc est puissante. Au point que Tribune se demande si le pays n'est pas un Etat failli, à l'image de la Somalie. « L'attentat souligne la tendance à la faillite du système politique et de toutes ses composantes, qu'elles soient du pouvoir ou de l'opposition. La violence politique est devenue une pratique récurrente, car notre classe politique s'enfoncé de plus en plus dans la médiocrité de sa corruption et de son incompétence, mais sans qu'on puisse protester », assène l'éditorialiste.

28/06 - Beaucoup d'interrogations après l'attentat du stade de Mahamasina. Le président Hery Rajaonarimampianina a tout de suite évoqué la piste politique. Dans un premier temps, l'arrestation de deux personnes a été évoquée, avant d'être démentie. Est-ce un acte politique ? Contre qui ? Par qui ? Les premiers éléments de l'enquête ont clairement fait apparaître qu'il s'agit d'un « acte criminel » volontaire et prémédité, selon un communiqué publié par le gouvernement à l'issue d'un conseil ministériel extraordinaire. Le gouvernement qualifie désormais l'acte de « criminel » et non plus de « terroriste ». La procureure de la

République a confirmé que plusieurs perquisitions ont eu lieu, sans en dire plus. Selon *Midi*, le domicile des deux jeunes gens de 16 et 21 ans tués sur le coup a été perquisitionné. « *La question est de savoir si les enquêteurs soupçonnent ces deux adolescents d'être les auteurs de cet attentat* », écrit le quotidien. L'arrestation d'un individu en possession d'une grenade lors des opérations de contrôle menées avant le défilé militaire pourrait toutefois amener vers le cerveau de cet attentat, estime *La Dépêche*. Selon le général Anthony Rakotoarison, chef de la sécurité et des renseignements de la gendarmerie, l'engin explosif était une bombe artisanale bourrée de billes, qui aurait être cachée à l'avance dans le stade pour déjouer les contrôles de sécurité à l'entrée du concert. L'engin a explosé à 19h20, 30 minutes après le départ du président Hery Rajaonarimampianina. Etait-il la cible ? Les Malgaches s'interrogent et rappellent un précédent : le jour de sa prestation de serment, le 25 janvier 2014, une grenade avait explosé et fait un mort et plusieurs blessés. L'enquête sur ce drame n'a jamais abouti. L'opposition dénonce de son côté les failles dans la sécurité du pays et nie toute tentative de déstabilisation. Les partisans de l'acharnement contre le chef de l'Etat, eux, voient dans l'attentat de la main du sénateur René Lylison, toujours en cavale. Le pouvoir rappelle à volonté que le sénateur est un proche d'Andry Rajoelina. Dès le début, le premier ministre a clairement soulevé l'éventualité d'une implication des adversaires politiques du pouvoir, écartant l'hypothèse d'un acte machiavélique de la part du régime. Des observateurs estiment que le fait d'avoir qualifié l'acte de « *criminel* » et non plus de « *terroriste* » pourrait être une manière d'éviter une certaine psychose, la crainte du terrorisme islamiste commençant à gagner la Grande île. Le qualificatif de criminel pourrait alors être une manière de rassurer l'opinion internationale. Reconnaître que Madagascar abrite des terroristes actifs viendrait s'ajouter aux mauvais signaux à l'endroit des investisseurs que l'atmosphère d'instabilité politique ambiante peine à rassurer.

Les réactions internationales ne se sont pas fait attendre. Au lendemain de l'attentat, déclarations verbales, publications sur les réseaux sociaux et communiqués de presse des partenaires de Madagascar, Etats et organisations internationales, ont été légion. Des partenaires expriment à demi-mot leurs criantes pour le bon déroulement du Sommet de la Francophonie, en novembre. Des commentaires se risquent également à établir un lien entre ces événements d'Antananarivo et l'attaque d'un car-brousse à Beroroha, dans le Sud, quelques jours plus tôt, à l'origine du décès de 31 passagers.

La presse doute que la lumière soit faite un jour sur ces événements. « *S'il est des promesses jamais tenues par les dirigeants, qui qu'ils furent, c'est bien l'exécution des peines et des sanctions promises après chaque drame que vit le pays. (...) Des responsables ont-ils jamais été désignés par la justice ? Des coupables ont-ils jamais été reconnus, et condamnés ? (...) Et puis, qui sait si la volonté clamée de trouver les commanditaires dits politiques de ces actes n'est que feinte ... Depuis le temps qu'on parle de dessous politiques, on n'en voit jamais les couleurs* », déplore *l'Express*.

29/06 - Soupçonné d'être impliqué dans l'organisation de l'attentat du stade de Mahamasina, le domicile du leader étudiant Berija Ravelomanantsoa a été perquisitionné. « *La porte de ma maison a été fracturée. Les fouilles ont été effectuées durant 3 heures. Ils ont emporté une somme s'élevant à 800 000 Ar, un scooter, deux ordinateurs portables, une caméra, ainsi que deux mégaphones. J'exige que tout ceci me soit restitué. Autrement je vais moi-même déclencher une grève* », met-il en garde. Tout en clamant son innocence, le leader du mouvement des étudiants affirme qu'il ne craint pas une éventuelle arrestation. « *Je ne prendrai pas la fuite, car je ne suis pas un assassin* », a-t-il soutenu. Une perquisition aurait également eu lieu la veille chez une de ses proches. Le 8 janvier 2015, Berija Ravelomanantsoa avait fait l'objet d'une mise en détention préventive de 22 jours pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État, suite à des SMS échangés avec le colonel Lylison. Berija est l'un des initiateurs du « *Fitoniana tour* », tournée nationale des responsables des étudiants grévistes de l'université d'Antananarivo soutenue par le parti HVM.

30/06 - Attentat de Mahamasina : les forces de l'ordre sortent de leur silence mais se retranchent derrière le secret qui entoure l'enquête en cours. Les journalistes ne sont pas parvenus à se faire confirmer la participation des Etats-Unis aux investigations. Tout juste a-t-on pu savoir que l'explosion provenait d'une grenade offensive à effet de souffle, trafiquée dans le but de toucher le maximum de spectateurs. Jusqu'ici aucun politicien n'a été auditionné dans le cadre de cette affaire, affirme-t-on. A mots couverts, les forces de l'ordre ont admis leur part de responsabilités dans la survenue du drame, des renseignements concordants ayant mis en alerte les autorités depuis plusieurs semaines sur les risques de déstabilisation durant la fête nationale. La disparition d'une trentaine de grenades des camps du Capsat et de la 1ère RTS a été démentie.

Le Système des Nations unies rend hommage aux victimes du drame de Beroroha et de l'attentat de Mahamasina. Il condamne toutes formes de violence. « *La population malgache a le droit de vivre dans la dignité et à l'abri de la peur et du besoin. Madagascar a besoin, plus que jamais, de paix, de sécurité, de stabilité et d'un environnement respectueux des droits humains pour poursuivre sa marche vers le développement. (...) Le Système des Nations unies demeure aux côtés du peuple et du gouvernement Malagasy dans cette épreuve, et dans ses efforts en faveur de la promotion d'un développement inclusif* ».

► **Parlement, mise en place des institutions de la IVème République**

01/06 - Fulgence Rabetafika représentera l'Assemblée nationale au Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED). Le contrôleur général de police à la retraite, présenté par le HVM et les groupes parlementaires pro-régime, a été choisi parmi les sept candidats qui avaient été déclarés éligibles. Trois autres candidats ne remplissaient pas les conditions requises. Le HCDDDED a été créé « *pour éviter d'éventuelles dérives au sein de l'administration, ainsi que d'éventuelles atteintes aux libertés publiques et aux principes démocratiques* ». Il supervise l'application des préceptes suivant : « *Etat de droit, libertés publiques, démocratie, protection des droits de l'homme* ». C'est un organe constitutionnel indépendant jouissant de l'autonomie administrative et financière. Il peut être saisi par toute personne constatant le non-respect des principes démocratiques et des règles de droit par une institution ou entité publique ou privée. Il est tenu de donner suite par écrit à toute saisine. Le HCDDDED peut également formuler toute recommandation assortie de mesures concrètes et d'un calendrier, à toute institution ou instance mise en cause. Le HCDDDED est composé de 9 membres. L'un est désigné par le chef de l'Etat, les autres élus par les assemblées, la HCC, la Cour suprême, l'Ordre des journalistes et des avocats. L'un de ses membres est une personnalité représentant les organisations ou associations de défense des droits de l'homme, élue par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH). Les représentants de la HCC, du Sénat et de l'Ordre des journalistes sont déjà connus.

30/06 - HCDDDED : Le représentant de la société civile élu après plusieurs mois de tergiversations. Tata Odilon, candidat présenté par l'association Mazava, a obtenu 33 voix sur les 62 associations autorisées à participer au scrutin. 11 associations candidates avaient été écartées, ne remplissant pas les conditions requises. Avec cette élection tous les membres du Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit sont donc désormais connus.

13/06 - Les élections régionales, qui auraient dû se tenir dans le courant de ce mois de juin, risquent de ne pas se tenir avant la fin de l'année. Le KMF/CNOE déplore que le pouvoir ne se soit pas attaché à boucler le cycle électoral entrant dans le cadre de la mise en place des institutions de la IVème République.

18/06 - La communauté internationale ferait pression pour que les élections régionales et provinciales soient organisées en 2016. Le ministère des finances et du budget aurait fait savoir que l'organisation de ces scrutins durant cette année figure parmi les conditionnalités des bailleurs de fonds et qu'il était donc nécessaire d'inscrire leur financement dans la loi de finances rectificative exigée par les partenaires. Ces élections avaient été annoncées pour le mois de juin lors du « *dialogue politique* » entre Madagascar et l'UE qui s'est tenu au mois de février. La CENI avait engagé les travaux préparatoires mais un mois plus tard le chef de l'Etat aurait annoncé le report sine die de ces scrutins.

21/06 - Elections régionales : des députés réclament un scrutin au suffrage universel direct. L'initiateur de la proposition de loi estime que ce mode de scrutin redonnerait la parole aux électeurs et briserait l'hégémonie du parti au pouvoir, le HVM, qui a raflé la quasi-totalité des sièges aux élections communales, ouvrant la voie, avec le système des « *grands électeurs* » à une position hégémonique de ce parti dans la Haute assemblée. Des élections au suffrage universel direct organisées à mi-mandat présidentiel devraient également permettre de mesurer les rapports de force politiques, répondant ainsi aux revendications de l'Alliance d'Ambodivona (pro-Rajoelina) qui revendique l'organisation de présidentielles anticipées. La proposition de loi a fait l'objet d'intenses débats à la Chambre basse.

13/06 - Le projet de loi sur le Haut conseil de la défense nationale (HCDN) verrouillé par les forces armées. Composée de 15 membres, l'institution en charge d'assister le président en matière de défense nationale sera strictement composée d'officiers généraux ou supérieurs issus de l'armée et de la gendarmerie nationale. Le projet de loi reprend largement les termes de la Constitution mais la composition adoptée semble en contradiction avec les attendus du texte qui insistent sur le fait la « *défense et la sécurité* » sont l'affaire de tous. La composition exclusivement militaire du HCDN intrigue les observateurs. « *L'usage de la force, l'intervention des forces de l'ordre ne devraient pas être une solution mais le dernier recours (...). La sécurité est l'affaire de tous et cela passe d'abord par l'éducation, mais aussi par la proposition d'alternative, comme l'emploi* », a d'ailleurs pris soin de préciser Béni Xavier Rasolofonirina, ministre de la défense, devant les députés. Le président de la République « *arrête en conseil des ministres le concept de la défense nationale sous tous ses aspects militaire, économique, social, culturel, territorial et environnemental* », ajoute, de plus, l'article 56 de la Constitution. Le projet de loi prévoit néanmoins que le HCDN puisse faire appel, à titre consultatif, à des experts, ou que des élus membres des commissions parlementaires en charge de la défense puissent être « *invités* » aux sessions de l'institution. « *Si l'organisation de la défense se veut inclusive, le texte sur la HCDN paraît réserver le volet stratégique, exclusivement aux militaires* », conclut *L'Express*.

15/06 - Le Sénat a élu ses représentants à la HCJ, à la HCC, à la CENI et au HCDDDED. Des votes largement acquis aux candidats des groupes parlementaires pro-pouvoir. « *Le scénario qui s'est joué au Sénat était prévisible* », écrit *L'Express*. Les candidats présentés par le parti présidentiel HVM et les formations proches du pouvoir ont été désignés à la quasi-unanimité. Les observateurs notent que les jeux étaient faits d'avance afin d'assurer au régime le « *noyautage* » des institutions stratégiques. Le HVM a fait valoir que ces désignations contribueront à la stabilité politique qui a fait défaut au chef de l'Etat au début de son mandat.

25/06 - La mise en place de la Haute cour de justice (HCJ) indéfiniment reportée. Lors de la cérémonie de prestation de serment de nouveaux membres de la HCC, son président, Jean-Eric Rakotoarisoa, a appelé les responsables à accélérer la mise en place de toutes les institutions prévues par la Constitution afin de « *donner entièrement vie* », à ce texte. Le Haut conseil de défense nationale (HCDN), le Haut conseil pour la défense de la démocratie et l'État de droit (HCDDDED), mais surtout, la HCJ figurent dans la liste de ces institutions en attente des textes de mise en place. La HCJ aurait dû être installée dans les 12 mois suivant l'investiture du président de la République. Sur les 11 membres qui doivent la composer, 10 ont déjà été désignés, il ne manque que le représentant du HCDN, qui figure parmi les institutions non encore opérationnelles. Le pouvoir en place affirme pourtant à chaque occasion que contrairement à ses prédécesseurs qui n'ont pas eu le courage de mettre en place cette institution, il ne se dérobera pas. Installer la HCJ serait perçu comme un geste fort en faveur de l'État de droit car, bien que la procédure de mise en accusation soit ardue, il y aura une instance judiciaire compétente pour les méfaits des hauts dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions. C'est, aussi, l'une des conditionnalités imposées pour le décaissement des aides internationales, fait-on remarquer. L'UE, par exemple, a clairement indiqué en janvier que l'absence de la HCJ est une des raisons ayant conduit à ne décaisser qu'une partie de l'aide budgétaire promise.

► **Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie**

06/06 - Lutte contre le terrorisme : Béatrice Atallah ministre des affaires étrangères représente Madagascar à la conférence de l'OIF à Paris. « *Lutte contre le terrorisme et prévention de la radicalisation violente : vers une approche francophone intégrée* », tel est le thème débattu durant deux jours par les représentants des pays membres. La participation de Madagascar à cette conférence est importante du fait que la Grande Île accueillera en novembre le prochain Sommet de l'Organisation. « *Les actes terroristes connaissent une forte recrudescence dans le monde et touchent désormais directement une grande partie des pays de l'espace francophone. C'est pour cette raison que l'OIF rassemble pour la première fois des personnalités et experts engagés dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente* », révèle l'organisation sur son site Internet. Les pays francophones sont devenus des cibles terroristes depuis ces 5 dernières années. Madagascar a élaboré plusieurs textes relatifs à la lutte contre le terrorisme, à l'instar de la loi du 5 décembre 2014 relative à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, ainsi que le décret du 3 février 2015 portant création de la structure nationale d'orientation de lutte contre le terrorisme et de la criminalité transnationale organisée (SNOLT).

07/06 - L'ambassadeur de l'UE confie à RFI que « des incertitudes et des doutes existent toujours » quant à la conjoncture malgache. Parlant de la nécessité de renforcer les acquis démocratiques pour « *redonner de l'espoir à la population, à la communauté internationale, aux opérateurs privés et aux investisseurs* », l'ambassadeur déclare : « *Il y a des incertitudes car la sécurité juridique n'est pas assurée. Il y a toujours cette ambiance de possibilité de crise qui fait qu'ils ont des doutes* ». Antonio Sanchez-Benedito indique que « *les attentes* » de la communauté internationale « *ne sont qu'en partie réalisées* ». Se réjouissant de la détermination affirmée par le pouvoir de lutter contre la corruption, le diplomate ajoute : « *nous attendons que cette déclaration soit accompagnée d'une volonté forte (...) pour avoir des résultats concrets. Il y a des stratégies, des lois et des organes, maintenant il faut les appuyer pour qu'ils fassent leur travail* ». Il déplore, notamment, qu'« *il y ait des dossiers qui [soient] fréquemment bloqués* » par la justice postérieurement aux investigations du Bianco. Concernant l'inefficacité de la lutte contre la corruption, l'ambassadeur évoque « *une défaillance du système judiciaire, qui favorise les vindictes populaires et le manque de confiance vis-à-vis de la justice et de l'autorité étatique* ».

16/06 - Les militants pour la rétrocession des îles Eparses maintiennent la pression sur le pouvoir. L'association Nosy Malagasy (ANM) dirigée par Arlette Ramarosan, qui regroupe des anciens juges internationaux, des universitaires et des intellectuels, exige que la France engage le dialogue avec l'Etat malgache, en application de la résolution adoptée par les Nations unies en 1979. L'ANM compte également réclamer à la France l'annulation des contrats d'exploration avec des sociétés pétrolières privées. Le pouvoir, soucieux de préserver ses relations avec la France à l'approche du Sommet de la Francophonie, fait profil bas. Ban Ki Moon lui-même, lors de son passage à Madagascar, a tenu des propos très mesurés sur ce dossier et l'UA, qui n'a pas été appelée à se prononcer, est restée silencieuse. Seule la Russie a déclarée publiquement appuyer cette revendication.

18/06 - Ratification des traités internationaux : l'Assemblée nationale presse le gouvernement, de lui soumettre la ratification de neufs protocoles et conventions. Une formalité devenue urgente à l'approche de la session de l'assemblée parlementaire francophone du mois de juillet et des Sommets du Comesa et de la Francophonie de la fin de l'année. Madagascar devrait notamment ratifier l'accord de partenariat économique avec l'UE, le protocole de la Sadc sur le genre et le développement ainsi que les conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie.

23/06 - 30 millions de dollars, coût de la route Tsarasaotra-Ivato longue de 11 km qui doit être livrée pour le Sommet de la francophonie en novembre. 104 ingénieurs et techniciens chinois ainsi que 750 employés locaux sont à l'œuvre pour construire cette voie rapide qui reliera l'aéroport au centre-ville. D'après les propos de la responsable de l'entreprise chinoise CHEC, « *la sélection du tracé a été réalisée pour éviter les expropriations, afin de se connecter convenablement avec les entrées et les sorties. Les usagers mettront 40 mn pour rejoindre l'aéroport en partant de la ville, au lieu de 2 heures en ce moment* ». Chiffré selon certaines sources à 50 millions de dollars, le détail du contrat conclu entre l'Etat et la société chinoise n'a pas été divulgué.

25/06 - L'Assemblée parlementaire francophone (APF), se réunira à Antananarivo du 8 au 12 juillet. Avec plus de 400 invités à prendre en charge, ce sera un premier test pour les organisateurs du Sommet de la Francophonie de novembre. Pour Jean-Max Rakotomamonjy, président de la Chambre basse, « *il est crucial de prouver aux participants que Madagascar est un grand pays* ».

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

29/06 - « Droits de l'homme : encore un long chemin à parcourir », titre La Gazette. Un « atelier » sur le renforcement de capacité des membres de la CNIDH (Commission nationale indépendante des droits humains à Madagascar) a été organisé par le ministère de la justice, en partenariat avec le PNUD, le Haut-commissariat des Droits de l'Homme (HCDH), l'OIF, l'Association francophone des Commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (AFCNDH), le Réseau des institutions nationales africaines des Droits de l'Homme (RINADH). La CNIDH a été instituée en 2014. « *Notre pays est membre des Nations unies. La création de cette institution concrétise la mise en œuvre effective des recommandations émanant des Organes de Traités et du Conseil de droits de l'homme à l'issue de l'Examen périodique universel* », indique Fabien Tombohavana, point focal des droits de l'homme au ministère de la justice. *La Gazette* doute de l'efficacité de ces « ateliers », le second organisé avec les partenaires de la Grande île sur cette thématique.

► Traite de personnes, expatriation de main d'œuvre

09/06 - Travail des enfants : le ministre en charge du travail et des lois sociales, Maharante Jean de Dieu, s'exprime à la Conférence de l'OIT. Devant la Commission d'application des normes, le ministre a donné des réponses aux multiples problématiques concernant le travail des enfants dans les mines et les carrières, le travail domestique des enfants mineurs, le travail des enfants dans l'agriculture et surtout l'exploitation des mineurs à des fins commerciales dans le domaine du tourisme sexuel. Maharante Jean de Dieu a évoqué l'existence du comité national de lutte contre le travail des enfants et l'arsenal juridique mis en place depuis 2015 au niveau national pour lutter contre ces fléaux, notamment l'officialisation du Programme pays pour la promotion du travail décent.

10/06 -Travail domestique - Reprise des autorisations de migration. Le ministère de l'emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle annonce la levée partielle de la suspension du travail migrant. À entendre les responsables du ministère, « *tout citoyen malgache désirant travailler à l'étranger devrait avoir le droit d'y aller, à condition qu'il ait le potentiel pour occuper le poste demandé, qu'il puisse s'exprimer avec la langue utilisée dans le pays où il veut travailler* ». Les candidats devront désormais suivre une formation en rapport avec le poste sur lequel ils postulent. La formation sera délivrée par le ministère en collaboration avec l'agence de placement et la sélection finale décidée conjointement par les deux entités. Les agences autorisées à envoyer des travailleurs à l'étranger devront recevoir un agrément, renouvelé tous les deux ans. Sur les 40 agences de placement répertoriées, seules 11 ont pu être à nouveau agréées, affirme-t-on. Hong Kong, les Seychelles et Maurice sont pour le moment les pays vers lesquels les bureaux de placement peuvent envoyer des travailleurs migrants. Les secteurs concernés sont le textile, l'habillement, l'agroalimentaire, et celui des emplois domestiques. Les pays du Golfe, qui, n'ont pas ratifié les conventions internationales portant sur les migrations de travailleurs, ne sont pas encore concernés par ces nouvelles dispositions. Cette nouvelle approche implique également l'identification des consulats, des ambassades et des bureaux de placement formels dans les pays hôtes qui devront travailler avec

les entités malgaches concernées. « Sans oublier la mise en place d'un comité interministériel qui va s'assurer du suivi de toutes les démarches relatives à ces envois », annonce le ministère de l'emploi. Le SeFaFi s'insurge contre l'inertie de l'Etat face au problème de l'emploi et exprime ses réserves quant au palliatif que constitue la reprise de l'expatriation de main d'œuvre. Pour les responsables des associations luttant contre la traite des personnes, Madagascar est loin de maîtriser la situation. La décision de lever la suspension est jugée trop hâtive. Les officines clandestines de placement ont encore de beaux jours devant elles, redoutent-elles.

Commentaire de *L'Express* : « Malgré les cauchemars et les drames vécus par les candidates à l'exil doré, la reprise de la migration fera sans nul doute l'objet d'une ruée après un gel de quelques années. L'offre est largement supérieure à la demande. Reste à savoir comment se fera le tri étant donné que le ministère de l'emploi a imposé certaines conditions entre autres la maîtrise de la langue du pays d'accueil en l'occurrence l'anglais ou l'arabe. Un obstacle dirimant pour beaucoup de candidates dont le niveau d'étude ne dépasse pas le primaire. Au lieu de chercher des solutions pérennes au chômage, l'Etat continue ainsi à faire dans la facilité et à primer la médiocrité sinon le populisme même si certaines décisions peuvent être assimilées à un crime contre la nation à l'image du recrutement massif d'enseignants qui sont presque du même niveau que les domestiques. On l'a compris, l'Etat doit faire des sous pour augmenter ses recettes. L'argent n'a pas d'odeur ».

23/06 - Les femmes malgaches vivant à Moroni victimes de mauvais traitements. L'ancien délégué des ressortissants malgaches au Comores, Roger Rabenilalana, rapporte qu'elles ne sont pas autorisées à sortir de chez elles et que leur passeport est confisqué par leur mari. Nombre d'entre elles ne peuvent plus entrer en contact depuis plusieurs années avec leur famille. Il serait même interdit à leurs enfants d'avoir des contacts avec la famille de leur mère. « Le consulat malgache est bien conscient de la situation de ces femmes mais il ne semble pas s'en préoccuper », dénonce Roger Rabenilalana qui, après avoir tenté de venir en aide à ses compatriotes, a été incarcéré et mis à nu dans une cellule durant 5 jours pour avoir porté plainte. « J'ai rapporté les faits auprès du ministère des affaires étrangères. J'ai rencontré le ministre une cinquantaine de fois mais rien n'a changé. Aucune disposition n'a été prise », déplore-t-il. Roger Rabenilalana affirme qu'une jeune fille malgache est décédée il y a deux mois, victime de maltraitance par son conjoint.

► Insécurité, vindicte populaire, kidnappings

01/06 - Les dahalo violent les femmes et les hommes dans la région Bongolava, titre *La Dépêche*. « Lors de leur incursion, les dahalo violent des hommes qu'ils soumettent sous la menace des armes. Personne n'ose intervenir pour arracher la victime de leurs griffes sous peine d'être abattu à son tour », raconte un commerçant. Des pratiques qui seraient courantes en brousse, provoquant une véritable psychose. Les villageois n'oseraient pas saisir les autorités locales par peur de représailles. La gendarmerie affirme n'avoir encore reçu aucune plainte à ce sujet mais les habitants suspectent certains membres des forces de l'ordre de complicité avec les assaillants, les accusant de commettre eux-mêmes des brutalités. Des observateurs avancent l'hypothèse que ces hordes de dahalo sont payées pour faire fuir les populations des terres riches en minerais. Une méthode utilisée ailleurs et qui a fait la preuve de son efficacité. Une personne violée, surtout si c'est un homme, s'enfuit et se tait.

08/06 - Une commune du district d'Iakora théâtre d'une attaque meurtrière de 80 dahalo qui a fait main basse sur 150 têtes de bovidés. 23 personnes ont trouvé la mort durant l'affrontement, dont cinq membres du comité de vigilance. Des renforts ont été déjà dépêchés sur place afin de soutenir le comité de vigilance.

16/06 - Un peloton armé tombe dans un guet-apens tendu par une centaine de dahalo dans le secteur de Tsiroanomandidy. Les malfaiteurs se sont mis à découvert sur les crêtes de quatre collines lorsqu'ils ont pris en tenaille les forces de l'ordre. Les échanges de coups de feu ont duré près d'une heure et demie. Les forces de l'ordre sont parvenues à prendre le dessus et à mettre la bande en déroute. Les fugitifs ont semblé vouloir les attirer leurs poursuivants dans une autre embuscade, amenant le peloton armé à abandonner la traque.

18/06 - 80 dahalo armés de fusils de chasse, de sabres et de sagaies se sont emparés de 600 têtes de bovidés à Analavao Ihosy. Appuyés par des militaires, la gendarmerie s'est lancée à la poursuite de la bande.

18/06 - La première Unité spéciale anti-dahalo (USAD), officiellement installée par le président de la République sur sa base opérationnelle de Mahabo (district de Betroka). Il s'agit d'une unité d'élite de la gendarmerie nationale créée en réponse à la persistance des vols de bœufs, en particulier dans le Sud. L'Unité sera dotée de deux drones et d'un hélicoptère qui viendront en renfort du blindé de reconnaissance à roues (BRDM) soviétique, déjà sur place depuis avril. D'après le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Paza Didier, d'autres USAD étofferont le dispositif. Le choix de Mahabo pour cette première implantation

est tactique, la localité étant située au centre de zones à criminalité particulièrement élevée, à proximité de la chaîne montagneuse d'Andriy, zone de repli réputée difficile d'accès. Dressant un bilan des cinq dernières années de lutte contre les dahalo, le général Paza a indiqué qu'il y avait eu sur la période 2 000 attaques, soit en moyenne 400 par an. 39 gendarmes ont perdu la vie dans la traque de ces bandes armées.

20/06 - Un militaire abattu par une bande de dahalo. Une dizaine de dahalo qui venaient de razzier 70 zébus se sont affrontés à deux militaires d'un détachement spécialisé dans le district de Belobaka (région Bongolava). Un soldat a été mortellement atteint.

22/06 - Arrosé de balles par une bande d'une soixantaine de dahalo, un camion aménagé en taxi-brousse s'est renversé dans un ravin faisant 32 morts, dont 10 enfants, à 80 kilomètres d'Ankazoabo-Sud. Les malfaiteurs venaient d'attaquer un 4x4 de l'armée, quelques heures plus tôt. On compte 17 blessés, transportés à l'hôpital, certains dans un état critique. Les assaillants ont pris le large après avoir dérobé une importante somme d'argent sur un voyageur. Un renfort de 50 hommes a été dépêché sur place. Les trois occupants du 4x4 attaqué peu avant ce drame ont été blessés par balles. « *Cette double attaque des dahalo prouve une fois de plus la fragilité de la sécurité dans cette partie de l'île. Hier, les députés n'ont pas mâché leurs mots pour dénoncer cette insécurité grandissante qui sévit presque partout* », écrit *Les Nouvelles*. Lalatiana Rakotondrazafy, chef de file du parti Freedom, a dénoncé le manque d'empathie du pouvoir face à ce drame. Elle estime qu'un deuil national aurait dû être décrété ou qu'au moins une minute de silence soit observée sur tout le territoire en mémoire des victimes. L'ambassade des États-Unis a présenté ses condoléances à la population malgache sur sa page Facebook. Sur l'illustration de la publication, le drapeau américain apparaît en berne mais il ne s'agitait que d'une photo d'archive. La question a soulevé des polémiques, eu égard au fait que les autorités malgaches n'ont pas jugé utile de décréter un deuil national.

Dans les jours qui ont précédé, un tout-terrain des agents spéciaux de la trésorerie de Beroroha qui venait de récupérer des fonds à Toliara pour payer les salaires des fonctionnaires était déjà tombé dans un guet-apens dans le même secteur mais le convoi, fortement sécurisé, été parvenu à se dégager.

Le ministre de la Défense nationale a annoncé que des renforts de l'unité spéciale anti-dahalo (USAD) seront déjà dépêchés sur place, ainsi qu'au niveau des zones rouges des régions Melaky, Haute Matsiatra et Menabe.

Vingt dahalo ont fait une incursion dans une commune située près de Tsiroanomandidy. Les assaillants ont terrorisé les habitants et en dix minutes seulement cent zébus ont été emportés. Le secteur a connu une dizaine d'attaques en l'espace de 3 mois. Les éleveurs craignent que leurs troupeaux ne soient à la longue complètement décimés.

23/06 - Quarante dahalo équipés d'armes de guerre ont fait incursion au petit matin dans un village du district d'Ambatofinandrahana. Ils ont fait main basse sur une soixantaine de zébus. Un habitant cherchant à protéger ses biens sa trouvé la mort. Les assaillants ont incendié plusieurs habitations.

Pour le chef de l'Etat, « les dahalo sont en train de lancer un défi contre les autorités de l'Etat ». L'agression de Beroroha est survenue une semaine seulement après la cérémonie d'installation de la Brigade spéciale anti-dahalo dans cette partie Sud de la Grande île. Le numéro Un du Kung-fu Wisa encourage ses disciples de toutes les régions à soutenir les forces de l'ordre dans la lutte contre la recrudescence de l'insécurité, comme ils l'ont déjà fait avec succès, fait-il valoir, dans la région Alaotra Mangoro. Il affirme avoir reçu l'aval du président Hery Rajaonarimampianina.

24/06 - Lutte contre les dahalo : l'État réaffirme la « tolérance zéro ». Le président de la République et le premier ministre affirment que toutes les dispositions seront prises pour rétablir l'Etat de droit. *L'Express* rappelle cependant que de telles déclarations d'intention ont été lancées dans le passé, sans résultat. En août 2015, au lendemain du décès de huit militaires, l'exécutif avait déjà tenu des propos très durs contre les dahalo, qualifiés notamment d'« *ennemis de la nation* ». Les forces de l'ordre avaient été autorisées à faire usage de leurs armes à la moindre résistance, ouvrant la voie à des exactions dénoncées par des entités nationales et internationales de défense des droits de l'homme. Face à la gravité de la situation et au constat d'impuissance de l'Etat, le député Guy Rivo Randrianarisoa a fait part, sur sa page *Facebook*, de sa crainte qu'« *au rythme actuel, les dahalo iront jusqu'à demander l'indépendance du Sud de Madagascar* ». La question reste posée de savoir si le phénomène dahalo peut être éradiqué par le seul usage de la force. Devant l'Assemblée nationale, le ministre de la défense a concédé que ce ne pouvait être qu'une solution de dernier recours, qui se heurte de plus à l'insuffisance en ressources humaines et en moyens financiers et matériels. Dans une vidéo diffusée par *Sobika*, le sénateur Lylison toujours en cavale depuis l'émission d'un mandat d'arrêt à son encontre, considère que « *les dahalo devraient être considérés et traités comme des terroristes* ». Il dénonce la complicité de certains dirigeants et d'élus dans ce fléau.

25/06 - Les forces de l'ordre sur les traces de 130 dahalo armés et de près de 800 bovidés volés. Cette armée de voleurs de zébus, repérée du côté de Betroka, aurait déjà atteint le massif impénétrable de l'Andriy. Leur traque s'organise avec les autorités des régions Ihorombe, où le bétail a été dérobé, Anosy, par où sont passés les malfaiteurs pendant leur fuite, ainsi que les autorités de la région Atsimo Antisana, lieu probable de blanchiment des bêtes.

Une poursuite de voleurs de bétail a viré en une fusillade meurtrière à Miandrivazo. Deux villageois ainsi qu'un dahalo ont trouvé la mort dans l'accrochage avec une quarantaine de dahalo, un gendarme est grièvement blessé.

16/06 - Quinze jeunes bandits terrorisent la ville de Toamasina. Tous les éléments opérationnels du Grand port ont été mobilisés pour mener une opération « *coup de poing* » qui a conduit à l'arrestation de trois d'entre eux. Les membres de ce gang très redouté sont âgés de 18 à 20 ans.

03/06 - Vol à la Primature : une dizaine de militaires soupçonnés. Une importante somme d'argent s'est volatilisée nuitamment au palais de Mahazoarivo, un lieu placé sous haute surveillance. Quinze personnes sont soupçonnées dont une dizaine de militaires, des officiers, sous-officiers et hommes du rang. « *L'opinion, stupéfaite, ironise sur la capacité des gouvernants à assurer la sécurité des citoyens* », écrit *Tribune*.

08/06 - La vindicte populaire fait rage à Toamasina. En une seule nuit cinq bandits ont été victimes de la justice populaire dans trois quartiers de la ville. Gravement blessés, ils ont été placés en soins intensifs.

14/06 - Quatre dahalo lynchés par la foule dans un village du district de Fenoarivobe. Une bande de 9 malfaiteurs armés avaient fait irruption dans le village en dissuadant les habitants de sortir de chez eux par des tirs afin de s'emparer de leurs troupeaux. Alertés, les villageois d'une localité voisine se sont mobilisés et un vif échange de tirs s'en est suivi. Quatre dahalo ont été abattus et leurs dépouilles ont été lacérées puis brûlées. Les cinq autres sont parvenus à s'échapper.

18/06 - Le vol de vanille sur pied vire en meurtres et fusillades dans le district d'Andapa. Depuis près de deux mois les voleurs s'arment de fusils et ouvrent le feu sur les planteurs ainsi que sur les gardiens des plantations qui ont été contraints, eux aussi, de s'armer. Plusieurs décès sont à déplorer. Dans l'attente de l'ouverture de la campagne officielle, les cueillettes précoces et les ventes au noir se généralisent. Les acheteurs clandestins font flamber les cours, ce qui encourage la multiplication des vols à main armée. Une vingtaine de personnes ont été placées en détention préventive. Le ministère du commerce s'apprête à sanctionner lourdement tous ceux qui procèderaient à des conditionnements sous vide de vanille verte cueillie avant maturité.

03/06 - Deux karana kidnappés à Antanetibe Ivato. Ils ont été interceptés dans une pizzeria par des hommes cagoulés, équipés de Kalachnikov, d'armes de poing et de gilets pare-balles. Pour *Les Nouvelles*, cet enlèvement « *démontre une fois de plus que la situation sécuritaire au pays est encore très fragile. L'industrie du kidnapping est une filière qui rapporte gros et attire de plus en plus les partisans du moindre effort. Etant donné que la plupart des personnes enlevées sont des opérateurs économiques de nationalité étrangère, les investisseurs, tant locaux qu'étrangers, ont réagi et fait part de leur inquiétude car leurs investissements ne sont plus en sécurité* ». Les deux hommes ont été relâchés après paiement d'une rançon. Un couple, soupçonné d'être impliqué dans plusieurs affaires récentes de kidnapping, est recherché.

30/06 - Rapt d'un Français d'origine indienne. L'opérateur économique, propriétaire d'une quincaillerie, membre de la communauté Khoja, été enlevé aux abords de son domicile le 21 juin. Le rapt aurait été commis par une bande armée. Les kidnappeurs sont entrés en contact avec la famille et ont revendiqué une rançon, dont la valeur n'a pas été révélée. Cet enlèvement est le troisième depuis le début de l'année à frapper des opérateurs économiques *karana*. Les raptés contre rançon se poursuivent, déplore *L'Express*, qui rappelle qu'une trentaine de personnes sont encore en détention suite à l'enlèvement de deux adolescents à Toamasina au mois de novembre.

22/06 - Insécurité généralisée : les députés taclent le gouvernement, écrit *Les Nouvelles* : « *Les critiques fusent de partout concernant l'insécurité dans le pays. A chaque prise de parole, le sujet est évoqué par les députés. Certains d'entre eux anticipent même la prochaine élection présidentielle. 'Il faudrait vraiment que le gouvernement se penche sur la question de l'insécurité au risque de perdre les prochaines échéances électorales', met en garde un élu. pour qui 'les forces de l'ordre passent leur temps à mater les grèves alors qu'ailleurs les voleurs et autres cambrioleurs dictent leur loi'. Plusieurs députés déplorent le manque d'effectif des forces de l'ordre. L'élue du Mapar, Christine Razanamahaso, critique le manque de suivi du gouvernement concernant les personnes affectées à certains postes de sécurité. 'Je tiens à signaler*

qu'une déléguée de la circonscription d'Amboropotsy est de mèche avec les dahalo. Ce qui n'est pas étonnant puisqu'elle occupe ce poste depuis une dizaine d'années », a-t-elle expliqué ».

Selon l'agence Irinnews, un tiers de Madagascar est recouvert par des zones rouges où les voleurs de zébus font la loi. Ces zones couvriraient près de 200 000 km² de territoire sur lesquels « le gouvernement n'exerce que peu de contrôle, voire aucun, et où le banditisme prospère ».

25/06 - Un conteneur d'armes et de munitions intercepté au port de Nosy Be. La cargaison était au nom d'une ressortissante française, résidente sur l'île. En fuite, elle fait l'objet d'un avis de recherche. Cet arsenal aurait été importé depuis l'Europe au moyen de fraudes douanières.

24/06 - Les gendarmes d'élite du GIGN de la Réunion assisteront les forces d'intervention des autres des pays de la zone océan Indien, annonce Réunion 1^{ère} : « La menace terroriste peut se nicher partout. La construction massive de mosquées où est prêché un islam très radical à Madagascar est un signe avant-coureur non négligeable », affirme la station. La menace serait également présente à Maurice. La quarantaine de super gendarmes participera à la formation des forces d'intervention des îles voisines.

► Justice, condition carcérale, gouvernance, réconciliation nationale

09/06 - Albain Rabemananjara, président du Club Développement et Etique (CDE) : « **La corruption, le clientélisme et le népotisme sont rois** »¹. La situation politique se détériore et il règne sur Madagascar une atmosphère lourde qu'il faut absolument décrier. Il y a lieu alors de lancer des signaux forts en faveur d'une réconciliation réelle entre Malgaches et d'en finir avec ces débats stériles qui freinent la relance économique. Le pays s'enfonce dans la paupérisation. Le pouvoir affiche des indicateurs de développement alarmants. La corruption prend de l'ampleur et se généralise, jusqu'à gangréner les services publics déjà de piètre qualité. Les richesses du pays tendent à se concentrer entre les mains d'une minorité d'oligarques et de nouveaux riches proches du pouvoir. Ce phénomène de concentration a pour moteur la corruption. La mauvaise gouvernance, qui n'est plus un simple fait d'actualité, conduit à l'intensification du crime organisé, aussi bien en ville que dans les zones reculées. « La logique qui prévaut au sommet de l'Etat, c'est de se servir tant qu'on est en place et profiter du système », conclut le CDE.

02/06 - Des « Pôles anti-corruption » (PAC) vont remplacer la « Chaîne pénale anti-corruption ». Le projet de loi qui vient en discussion à l'Assemblée a pour objectif de donner à la lutte contre la corruption une base légale solide. Les pôles seront plus forts et indépendants, explique le Pnud, partenaire technique du projet. Le manque d'indépendance de la chaîne anti-corruption avait été pointé du doigt par la société civile, les bailleurs de fonds et les responsables du Bianco. Nombre de dossiers transmis à la chaîne pénale par le Bianco n'ont pas été traités, notamment dans les affaires de trafic de bois de rose ou de faux diplômes. Les Etats-Unis se sont déclarés à plusieurs reprises préoccupés par cette situation. Implantés dans les six provinces, les PAC seront confiés à des magistrats spécialisés, soutenus par des équipes formées, dotées de moyens conséquents. Pour Tribune, « afin de rendre la lutte contre la corruption efficace, il suffit de changer le nom de la chaîne pénale anti-corruption en pôle anti-corruption et le tour est joué. (...) A quoi le changement de nom va-t-il changer quoi que ce soit, dans la mesure où ce sont toujours des magistrats véreux qui y siègent ? Des magistrats qui réclament haut et fort la libération d'un des leurs soupçonné d'être impliqué dans le rapt, viol et meurtre d'une enfant de 14 ans. Des magistrats qui s'opposent à l'affectation ».

22/06 - « Les excréments des détenus recyclés en combustible », titre RFI. Un système ingénieux ne fait pas tout... Le système n'est en soit pas nouveau, mais c'est une première à Madagascar. La prison de haute sécurité de Tsiafahy à Antananarivo a inauguré le « biogaz », un système écologique d'assainissement des latrines des détenus qui alimente une partie des cuisines et permet d'économiser du bois de chauffe. A la tête de ce projet : le CICR océan Indien, grand soutien de l'administration pénitentiaire malgache qui dénonce la surpopulation, la malnutrition, les problèmes sanitaires et une véritable crise humanitaire dans les prisons du pays. Mais, pour la Croix-Rouge, comme pour le directeur de la maison d'arrêt, ce système ingénieux ne fait pas tout : « Oui, le biogaz, c'est très utile pour éviter de jeter les déchets. Mais il n'aide pas à résoudre les problèmes de surpopulation ». Cette prison de haute sécurité accueille en effet 900 personnes. C'est trois fois plus que sa capacité réelle. Et cette surpopulation généralisée est amplifiée par un autre facteur, symbole là encore d'un dysfonctionnement global du système judiciaire : à Madagascar, 70 % des 22 000 prisonniers sont de simples prévenus en attente de jugement. « On a enregistré une hausse de 150 % du nombre des prisonniers, surtout ces derniers temps. Mais il faut souligner que cette surpopulation carcérale est le problème commun de presque tous les établissements pénitentiaires de Madagascar », souligne le directeur. Le secrétaire général du ministère de la justice déplore cette situation mais rappelle que le budget de son département est en diminution.

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/69/88/448497/111106111.pdf>

01/06 - Des dizaines de faux diplômes détectés en marge de la demande d'équivalence pour les concours des douanes. Les matériels de détection de ces faux sont en nombre insuffisant, ce qui ralentit le traitement des dossiers et exige leur centralisation dans la capitale. A ce jour, 86 faux diplômes sur 19 000 ont été détectés. La plupart proviennent des universités publiques. L'origine de ces falsifications reste méconnue. Les dossiers des détenteurs de faux diplômes devraient être transmis au Bianco.

02/06 - Le ministre de l'économie et du plan, le général Herilanto Raveloharison, a renouvelé sa déclaration de patrimoine auprès de la HCC. Il est le cinquième membre du gouvernement Mahafaly à avoir rempli cette obligation.

08/06 - Location d'avion : la société civile demande des comptes au président. Combien l'État a-t-il payé pour le transport de la délégation présidentielle au sommet humanitaire d'Istanbul ? Au nom de la transparence et de la redevabilité des dirigeants, le collectif des organisations de la société civile demande que la transparence soit faite sur le sujet. Il demande également la composition de la délégation présidentielle ainsi que « *la justification de la location de l'avion, compte tenu de l'existence d'une ligne régulière directe* » [exploitée par Turkish Airlines]. Pour répondre aux rumeurs qui avaient fait état d'un achat d'avion par la présidence, Hery Rajaonarimampianina a martelé que « *pour mes déplacements, soit j'emprunte des lignes régulières, soit je loue des avions* ». Le président n'a cependant fourni aucun détail sur le montant de la facture pour le vol Antananarivo-Istanbul, qui, selon des sites spécialisés, aurait pu s'élever à plus de 200 000 euros.

23/06 - L'homme d'affaires français Sam Zormati affirme à L'Express avoir proposé à Hery Rajaonarimampianina de le transporter gratuitement à Singapour et à Istanbul à bord de son Falcon. À en croire Sam Zormati, il n'y aurait eu aucune contrepartie, ajoutant : « *tous mes contrats étaient déjà signés au 19 mai et je n'avais aucun intérêt direct ou indirect à avoir partagé ce vol* ». L'homme d'affaires aurait été en pourparlers avec l'Etat malgache pour la fourniture à la Jirama d'une centrale électrique et la rénovation urgente de l'hôtel Cinq étoiles d'Ivato en vue du Sommet de la Francophonie. Des contrats auraient été signés avant d'être dénoncés. « *Je suis prêt à investir avec tous les dirigeants de bonne volonté, mais ma patience a des limites. Et comme je sais investir, je peux également me désengager et investir ailleurs* », déclare-t-il au quotidien.

14/06 - La faiblesse des recettes fiscales s'expliquerait en partie par les irrégularités commises par les services fiscaux en charge du contrôle des entreprises et par la corruption à laquelle ceux-ci se livrent. Un constat mis en avant par le ministre Gervais Rakotoarimanana lors d'une visite inopinée dans un centre des impôts de la capitale. « *Le code général des impôts et son guide d'application sont clairs. Il ne devrait pas y avoir d'écart entre la notification primitive et la notification définitive des impôts à payer par les entreprises* », a-t-il indiqué. Et pourtant, cet écart est énorme, pouvant conduire à réduire de moitié le montant des impôts à payer. Des chefs d'entreprise dénoncent régulièrement une surévaluation des impôts dus afin de permettre aux agents du fisc de négocier des « *commissions* ».

21/06 - Après plus de quatre mois d'utilisation, la carte électronique « Fanilo » qui remplace le chèque « carburants et lubrifiants » mis à disposition des fonctionnaires connaît de graves dysfonctionnements. La fiabilité de ce système de paiement est fortement mise en doute après la découverte de débits massifs effectués par le détenteur d'une de ces cartes qui serait parvenu à obtenir plus de 16 000 litres de carburant auprès de stations-services en l'espace de deux heures. L'objectif de cette carte était d'optimiser les dépenses de l'État en mettant fin à la gabegie financière et à toute autre forme d'abus dans l'utilisation des avantages accordés aux fonctionnaires. 8 000 carte « Fanilo » sont actuellement en circulation. Le budget carburant des ministères atteint un montant astronomique de 55 milliard Ar.

02/06 - Réconciliation nationale : les membres du Comité d'experts en charge de la révision des textes sur le « Fampihavanana malagasy » sortent de leur mutisme face à la tension politique. « *Les mises en garde du SG de l'ONU, les avertissements de la représentante de l'UA, les déclarations du FFKM et celle de la Conférence épiscopale, ainsi que les foyers de tension qui ont eu tendance à se multiplier ces temps-ci, confortent le Comité sur la nécessité de mettre en œuvre le processus de réconciliation nationale* », martèlent-ils. Les « *Experts* » restent persuadés que « *le pays devrait être en mesure de surmonter ces turbulences avec les nouveaux outils que lui procurera la réconciliation nationale* ». La proposition de loi relative à la mise en place du nouveau Conseil du Fampihavanana malagasy (CFM) a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale. Le Comité attend du pouvoir qu'il accélère l'adoption de ce texte.

04/06 - Un projet de loi en vue de la création d'une « Cour spéciale sur la délinquance en matière de délinquance économique, financière et fiscale ». Cette juridiction, composée des magistrats professionnels, sera mise en place au niveau de la Cour suprême, apprend-on d'un communiqué du conseil des mi-

nistres. La Cour sera exclusivement compétente pour statuer sur les délits financiers entrant dans le cadre de la réconciliation nationale et qui ne sont pas amnistiables. Les personnalités traduites devant la Cour spéciale le seront à la suite d'une recommandation de l'organe en charge de la réconciliation, le Conseil de réconciliation Malagasy (FFM), dont la refonte devrait être adoptée au cours de la session parlementaire en cours.

Le Bianco pris de court. Membre du comité technique de la stratégie nationale de lutte contre la corruption qui a élaboré l'avant-projet de loi sur PAC, en partenariat avec le ministère de la justice, le CIS et le Samifin, il avoue avoir été pris de court par l'annonce de la création de cette « *Cour spéciale* » émanant de la Présidence. « *Il semble que les deux juridictions pourraient traiter des mêmes délits. Nul n'a intérêt à avoir des textes contradictoires, surtout, concernant un sujet aussi sensible que la délinquance financière* », s'inquiète une source au sein du Bianco. Le risque d'un imbroglio juridique ne serait pas à écarter. Des voix s'élèvent pour que les deux textes soient fusionnés. L'avant-projet de loi sur les PAC découle d'une large consultation. Il n'en va pas de même pour le texte présenté par la Présidence, qui, selon certains, aurait été imposé par les partenaires internationaux. « *Au départ, l'avant-projet de loi sur la réconciliation nationale prévoyait une partie traitant de la délinquance économique mais l'exécutif a décidé de la retirer du texte. Ils ont décidé d'élaborer un texte à part* », confie une source proche du comité d'élaboration de l'avant-projet. Désormais le projet de loi qui vient en discussion à l'Assemblée et portant sur la période 2002-2009 ne fait plus aucune mention de la délinquance économique, financière et fiscale. La société civile craint que ce projet de loi dissimule des visées politiques.

RFI met en avant le fait que les membres de cette Cour spéciale seront nommés par le président de la Cour suprême. « *Avec ce projet de loi, c'est une nouvelle juridiction 'parallèle' pour les dirigeants et leurs complices qui se profile, une juridiction superflue, car entre la HCJ - prévue dans la Constitution mais pas encore mise en place - et les Pôles anti-corruption prévus dans le premier projet de loi, toutes les institutions compétentes pour juger dirigeants et simples citoyens seront déjà créées* », juge la station. La Gazette écrit : « *L'impartialité de la Cour suprême n'étant pas garantie, celle de la Cour spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale ne sera pas assurée. A travers des procès fantoches, cette Cour protégera les copains coquins et s'acharnera sur les opposants déclarés ou présumés du régime. Tout le monde a compris que la mise en place précipitée de cette Haute Cour des basses besognes n'est qu'un écran de fumée pour éviter l'installation de la HCJ* ».

30/06 - La société civile s'inquiète des conséquences négatives pour la lutte contre la corruption qu'aurait l'adoption du projet de loi portant sur la création d'une Cour spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale. Les associations membres du mouvement Rohy déclarent notamment : « *N'ayant fait l'objet d'aucune consultation des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption préalablement à son approbation en conseil des ministres, ce projet de Cour spéciale met en danger les efforts entrepris ces derniers mois visant à renforcer le cadre juridique de la lutte contre la corruption à Madagascar. Le fait qu'aucune concertation n'ait été engagée lors de sa conception est d'autant plus problématique que ce projet de loi prétend participer au processus de réconciliation nationale, dont l'issue est d'intérêt pour l'ensemble du peuple malagasy. La volonté de rendre non-amnistiable les infractions économiques, financières et fiscales entrant dans le cadre de la réconciliation nationale est louable. S'il revient à la justice de traiter ces infractions, les Pôles anti-corruption (PAC), qui seront prochainement institués, seront cependant parfaitement à même de traiter ces affaires de façon compétente et impartiale. Si, à l'inverse, la vocation de cette Cour spéciale est de mettre un terme aux différends d'ordre économique, financier et fiscal directement liés aux événements politiques de 2002 à la fin de la Transition dans un esprit de conciliation, un outil de médiation entre les parties impliquées sous l'égide du Conseil du Fampihavanana Malagasy serait une réponse plus appropriée. En l'absence de dispositions assurant leur impartialité, les décisions de justice qui émaneraient de cette Cour spéciale, dont les compétences attribuées sont par ailleurs disproportionnées en l'état actuel, seraient en effet entachées de doutes, ajoutant du discrédit à la justice déjà tant décriée dans ce pays. Pour ces raisons, et afin de rendre possible la large concertation des acteurs qui a jusqu'ici fait défaut sur le bien-fondé de ce projet de loi, les organisations de la société civile signataires de ce communiqué réclament son retrait de la session parlementaire en cours* ».

« *Il est insensé de mettre deux tribunaux pour traiter le même sujet et notamment la lutte contre la corruption, s'insurge Faraniaina Ramarosaona, coordinatrice des actions de lutte contre la corruption de la société civile. Tout le monde est égal devant la loi, depuis le président de la République, jusqu'au simple citoyen.* ». Aussi, la société civile propose deux options : « *Nous, ce que nous souhaitons, voire nous exigeons, c'est que soit on annule ce projet de loi parce qu'il instaure un privilège de juridiction qui amène à la partialité et le manque de neutralité, soit on reporte l'examen de ce projet de loi pour qu'il y ait un débat serein entre tous les acteurs qui sont concernés* », ajoute-t-elle. « *Pourquoi cette loi de Cour spéciale a-t-elle été présentée et votée au Parlement avant les lois de lutte et de pôles anti-corruption, qualifiés pourtant d'essentiels pour Madagascar ? Dans les couloirs de la communauté internationale, on observe attentivement l'issue de ces textes, et l'inquiétante concrétisation de cette Cour spéciale* », écrit RFI.

Matv rappelle que la Cour spéciale sera compétente pour juger les infractions commises durant la période 2009-2013, sous la présidence Ravalomanana et sous le régime de Transition dirigé par Andry Rajoelina. Ces deux personnages, tout comme leurs proches collaborateurs auront donc à répondre de leurs actes. Le texte présenté liste 31 infractions susceptibles d'être traitées par cette Cour.

17/06 - Le projet de loi sur le Comité du Fampihavanana Malagasy (CFM) favorise la mainmise du président de la République sur cet organe constitutionnel, s'inquiète *Midi*. Selon le projet élaboré par l'exécutif et qui arrive en discussion au Sénat, le CFM serait composé de 18 membres, soit 2 par provinces et les 6 autres désignés par le président de la République. Les sénateurs proposent un CFM de 32 membres dont un par région et 11 désignés par le chef de l'Etat. Dans le projet déposé par le gouvernement, les 12 membres représentant les provinces ne sont pas des personnalités élues, contrairement aux membres des autres institutions et organes constitutionnels comme la CENI, la HCC ou le HCDD, mais sont sélectionnés sur dossier par une commission ad hoc. Ce mode de désignation favoriserait ainsi la mainmise du chef de l'Etat sur l'octroi de l'amnistie. Contrairement au FFM, organe de la Transition en charge de la réconciliation nationale, la procédure d'octroi de l'amnistie par le CFM donnerait le dernier mot aux membres de cette institution. La commission spéciale de la Cour Suprême qui avait le dernier mot quant au nom des personnalités pouvant bénéficier de l'amnistie, n'aurait plus, dans le nouveau dispositif, que le pouvoir d'examiner et de proposer. Une évolution qui permettrait au pouvoir d'éliminer ses adversaires. Pour ne citer que le cas de Marc Ravalomanana qui, faisant l'objet de condamnations judiciaires, ne pourrait se présenter à la présidentielle de 2018 sans être amnistiés, rappelle *Midi*.

► Education, enfance, crise alimentaire, santé

02/06 - La ministre de l'enseignement supérieur, Marie Monique Rasoazanana, compte prendre des mesures drastiques pour empêcher la prolifération des instituts privés ouverts sans autorisation. Le problème concernerait surtout les instituts paramédicaux, dont beaucoup n'ont pas obtenu l'aval du ministère avant d'être fondés. La délivrance d'autorisation d'ouverture d'instituts paramédicaux privés est suspendue jusqu'à nouvel ordre, certains d'entre eux ont été fermés. Les notes obtenues par les candidats ayant fréquenté les instituts paramédicaux privés lors de l'examen d'entrée à l'université d'Antananarivo ont été désastreuses. Seule une poignée de candidats a réussi le concours alors que le ministère comptait recruter près de 500 étudiants.

02/06 - Le Réseau de protection de l'enfance redynamisé. Pour faire face aux multiples fléaux que sont la maltraitance, les grossesses précoces, l'exploitation sexuelle des mineures à des fins commerciales, le travail des enfants, l'inceste, la malnutrition et bien d'autres formes d'abus et de violences commis à l'encontre des enfants, le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme et ses partenaires misent sur la redynamisation du Réseau de protection de l'enfance (RPE) composé de 765 structures présentes dans toutes les régions. Chaque RPE regroupe des représentants des services décentralisés des ministères concernés, des collectivités locales, des ONG, ainsi que des leaders traditionnels et les forces de police et de gendarmerie. En plus du signalement des cas de maltraitance et de l'accompagnement des victimes, le RPE a pour mission de sensibiliser la population. « *Madagascar a signé la Convention relative aux droits de l'enfant le 19 avril 1990. Cependant, un quart de siècle après sa ratification (19 mars 1991), force est de constater que la situation des enfants à Madagascar reste toujours très préoccupante* », note *Tribune*. Selon les dernières statistiques, les violences sexuelles concerneraient 14 % des jeunes filles de 15 à 19 ans, une jeune fille sur deux est mariée ou vit en concubinage avant l'âge de 18 ans, les grossesses précoces touchent une fille sur trois, 30 % des enfants de 5 à 14 ans travaillent et près de 12 % des enfants scolarisés exercent en parallèle une activité économique. La situation n'est pas meilleure chez les enfants de moins de 5 ans : 47,3 % d'entre eux souffrent de malnutrition chronique, notamment ceux ayant une mère sans instruction ou de niveau primaire.

L'inceste prend de l'ampleur. La détérioration de la structure familiale en serait la principale raison. Les actes de viol commis par le père biologique sont des réalités fréquentes à Madagascar. Ils se sont même accrus, si l'on se réfère aux statistiques du centre Vonjy de la maternité de Befelatanana, appuyé par l'Unicef. « *La déchéance de la relation entre le mari et la femme peut être à l'origine de ces actes* », souligne le Dr Lanto Ratsifandrihamanana, neuropsychiatre. La ministre de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, Onitiana Realy, recommande aux mères de confier la garde de leurs enfants en leur absence « *à des personnes de confiance* ».

01/06 - Fugues et disparitions d'enfants : 1 095 cas recensés en 2015 par le service central de la police des mœurs et de la protection des mineurs. Les fugues d'adolescents de 15 à 17 ans sont prédominantes, avec 941 cas, dont 794 ont été résolus. Les jeunes filles sont les plus sujettes à des fugues. Les enfants sont plus que jamais exposés à plusieurs formes de cybercriminalité. Une division spécifique sera créée pour lutter contre ces nouvelles menaces qui pèsent sur les mineurs. Les responsables de la police mettent

en garde les parents sur l'utilisation des réseaux sociaux, notamment de *Facebook*, utilisé par des hommes pour attirer des jeunes filles mineures et les livrer à la prostitution.

18/06 - Les femmes malgaches auront désormais le droit de transmettre leur nationalité à leur enfant.

La ministre de la population, Onitiana Realy, soutient l'initiative du ministère de la justice visant à réformer le code de la nationalité. Le texte abolissant cette discrimination est proposé à l'adoption du Parlement. Lors du Sommet humanitaire mondial d'Istanbul le chef de l'Etat s'était engagé à promouvoir l'adoption d'une législation sur la nationalité qui soit inclusive, non discriminatoire et conforme aux droits humains. Jusqu'ici, l'enfant de la femme légitime d'un homme de nationalité étrangère ne pouvait acquérir la nationalité malgache. Cette possibilité était réservée à l'enfant né de père inconnu. «*Je salue la persévérance et la pugnacité des membres de la société civile, des associations, ainsi que l'écoute et la prise de responsabilité de l'Etat malagasy pour l'aboutissement de cette initiative commune en faveur des femmes. C'est tout simplement une victoire. Il appartient seulement aux parlementaires de donner leur appui pour la promotion d'une réelle égalité des sexes aux yeux de la loi* », confie Onitiana Realy.

08/06 - Insécurité alimentaire sévère dans le Sud. Le système des Nations unies confirme la gravité de la crise alimentaire². En raison des conditions climatiques, les récoltes de riz, maïs et manioc étaient déjà en baisse de 65 % par rapport à la moyenne en juin dernier. Au cours des derniers mois la situation s'est détériorée. Les huit districts qui se trouvent dans la zone structurellement aride (Betioky Sud, Ampanihy, Tsihombe, Beloha, Bekily, Ambovombe, Amboasary et Taolagnaro), subissent les effets d'El Nino depuis septembre 2015. La pluviométrie enregistre un déficit de 25 % par rapport au niveau normal. Un plan d'assistance d'une durée d'un an a été élaboré par les acteurs humanitaires. Il nécessite un financement de 69,9 millions de dollars, dont 34,5 millions correspondent à une phase d'urgence aiguë d'une durée de trois mois. Pour répondre à cette situation, le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA) a alloué un montant de 6 millions de dollars qui s'ajoute aux actions en cours. Les besoins de financement restent énormes. Sous la direction du coordonnateur résident, le Système des Nations unies continue de mobiliser des ressources additionnelles pour accompagner les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de la réponse nationale.

18/06 - La bilharziose se répand à Madagascar. 107 districts sur 114 sont atteints par cette maladie parasitaire. 92 % de la population est exposée, notamment dans le nord-ouest. La lutte contre la bilharziose figure parmi les priorités de la politique sanitaire nationale. «*Les enfants de 5 à 15 ans jouissent d'un traitement gratuit par le ministère de la santé car le traitement et le prix des médicaments sont coûteux. Le ministère espère traiter gratuitement cette maladie négligée* », déclare le Dr Clara Fabienne Rasoamananjana en clôture d'une conférence internationale pour la prévention et le traitement des maladies gastro-intestinales.

► Code de la communication, liberté d'expression, médias

04/06 - Les internautes espèrent que le futur code de la communication abrogera l'article 20 de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité. L'engagement en avait été pris en 2014 après le tollé soulevé par le texte. L'article litigieux sanctionne de peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans et d'amende pouvant s'élever à 100 millions Ar, toute personne coupable d'injures, de diffamation ou d'atteinte à la dignité d'une personne, par le biais de tout type de support, écrit, audio-visuel ou électronique. Les ministres de la justice et de la communication de l'époque, pour calmer les esprits, avaient promis que des ajustements pourraient être apportés au texte. En instituant peines de prison et amendes exorbitantes pour toute diffamation ou injure faite par voie électronique, la loi sur la lutte contre la cybercriminalité est entrée en contradiction avec l'esprit qui avait guidé l'élaboration du code de la communication. L'objectif était, comme aiment à le dire les autorités, de «*limiter le confort de l'internaute qui se trouve devant son clavier et qui se croit intouchable* ».

11/06 - Le projet de code de la communication n'a pas abrogé l'article 20 de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité. La diffamation et l'injure restent passibles de peines de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les amendes, elles, peuvent atteindre 100 millions Ar lorsque la personne qui s'estime diffamée ou injuriée est un agent public au sens large. La version de l'avant-projet du code validée par les acteurs du secteur et les professionnels de médias avait pourtant prévu l'abrogation de cet article 20, jugé liberticide. Son maintien fait donc peser une lourde menace non seulement sur les journalistes mais aussi sur les internautes et les adeptes des réseaux sociaux et ce, quel que soit le support, écrit, parlé, audio-visuel ou électronique. L'injure commise envers les particuliers par le biais d'un support informatique ou électronique, lorsqu'elle n'aura pas été précédée de provocation, sera punie d'un emprisonnement pouvant atteindre cinq ans et/ou d'une amende maximale de 10.000.000 Ar. L'injure commise envers une personne ou un groupe de

² Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/84/22/448497/111322444.pdf>

personnes à raison de leur sexe, de leur handicap, de leur origine, de leur appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race ou une religion, sera punie d'un emprisonnement pouvant atteindre dix ans et/ou d'une amende maximale de 100.000.000 Ar. Le projet de loi prévoit la création d'un organe dénommé « *Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée* » composé de 11 membres dont des représentants de la presse privée.

Pour *L'Express*, « *les autorités ont une peur bleue des internautes et des utilisateurs des réseaux sociaux. Sinon ils n'insisteraient pas autant pour maintenir en vigueur l'article 20 de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité. Avec cette épée de Damoclès suspendue sur leur tête, les internautes réfléchiront à deux fois, et tourneront sept fois leurs pouces avant de se mettre à poster des commentaires, des statuts et des articles particulièrement critiques à l'encontre des corps constitués, des hauts fonctionnaires ou des agents publics. (...) Le fait d'avoir écarté du projet de loi sur le code de la communication la disposition spécifiant l'abrogation de l'article 20 de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité n'est ni plus ni moins qu'un moyen de faire peur aux citoyens et de semer la terreur dans le milieu des internautes* ».

15/06 - « Le code de la communication est liberticide, il faut empêcher son adoption par le Parlement », déclarent des journalistes qui déplorent notamment « *le non-respect de la parole donnée* » par le gouvernement qui s'était engagé à abroger l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité. Le secrétaire général du ministère de la communication affirme qu'en raison du « *parallélisme des formes* » cette abrogation ne pouvait être intégrée au projet de code mais qu'elle pourra faire l'objet ultérieurement d'un texte distinct, comme s'y était déjà engagée la ministre de la justice de l'époque, Noeline Ramanantenasoa.

16/06 - Le projet de loi portant code de la communication médiatisée adopté à l'unanimité et à la vavite par le Sénat. Outre deux articles amendés, l'un des faits marquant du débat a été l'insistance de quelques sénateurs favorables à la réintroduction des peines de prison pour les délits de presse, notamment la diffamation, faisant valoir qu'il y va de leur image, de leur honneur et du respect de la vie privée. « *Le code pénal prévoit que la diffamation et l'injure sont passibles de peine d'emprisonnement. Pourquoi les journalistes en seraient-ils exemptés ?* », argumentent-ils. Andrianjato Vonison Razafindambo, ministre de la communication, a répliqué en affirmant que le texte présenté n'instaure pas l'impunité pour les journalistes, qui peuvent être jugés sur la base des textes de droit commun, un principe inscrit dans les traités internationaux signés par Madagascar. « *Le journaliste s'abstient de porter toute atteinte à la vie privée des personnes, même lorsque ces personnes assument des fonctions ou un rôle politique. Toutefois, lorsque l'intérêt public le justifie, le journaliste peut révéler des informations lorsque celles-ci compromettent la morale publique et/ou constituent une menace pour la santé publique* », prévoit le code adopté. Plusieurs sénateurs ont demandé au ministère de la communication de trouver un moyen pour « *maitriser* » les publications sur Facebook, accusé de publier des posts injurieux. Le débat à la Chambre haute a passé sous silence l'alignement de la loi sur la cybercriminalité et le code pénal avec le code de la communication médiatisée. Les journalistes ont convenu de se rendre à l'Assemblée nationale pour plaider auprès des députés la réinsertion dans le code d'une disposition abrogeant l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité. La presse menace de ne plus rendre compte des travaux des assemblées si elle n'obtient pas satisfaction. *Tananews* ironise sur le fait que les sénateurs n'ont disposé que de quelques heures pour prendre connaissance d'un projet de loi d'une centaine de pages.

18/06 - Une centaine de journalistes et des membres du collectif citoyen « Wake Up Madagascar » ont manifesté devant l'Assemblée nationale. Plusieurs avaient scotché leur bouche pour protester contre les textes en discussion, qualifiés de « *liberticides* ». Pour Lova Rabary, rédactrice en chef de *L'Express*, la répression n'est pas la solution pour éviter les cas de diffamation qui pullulent dans les médias malgaches. « *Il suffit de publier [sur Internet] quelque chose qui ne plaît pas aux autorités pour qu'on soit traîné devant la justice pour diffamation*, explique-t-elle. *Ce n'est pas en faisant une loi qui emprisonne les journalistes que cela va professionnaliser ce métier. Il faut des formations* ». Les journalistes sont sortis satisfaits de leur rencontre avec le président de l'Assemblée mais ils promettent de ne pas relâcher leur mobilisation. RSF soutient que « *certaines articles [du projet de code de la communication] portent une grave atteinte à la liberté de la presse (...) et risquent d'entraver la profession plus qu'ils ne la protègent* ». Certains professionnels estiment qu'une refonte du projet serait même nécessaire. L'article 30 introduit, par exemple, la notion de fausse nouvelle, sans pour autant préciser sur quelle base une information peut être qualifiée de fausse. Toutes publications susceptibles d'entraver la discipline ou le moral de l'armée, d'entamer la confiance du public en la solidité de la monnaie, ou encore pouvant entraver le déroulement des fêtes nationales, ou toute incitation à s'abstenir d'y participer, que cette incitation ait été ou non suivie d'effet, sont punissables, selon cet article 30. L'article 20, du reste, interdit « *la publication non autorisée des débats à huis-clos, des rapports ou tout autre document tenus ou établis au sein des institutions de la République pouvant compromettre l'ordre public ou la sécurité nationale* ». Cet article ferme aux journalistes la porte à toute investigation et au droit à l'information du citoyen, d'autant plus que la majorité des grandes décisions ou projet ne font généralement l'objet d'aucune publication officielle.

Le conseiller aux droits de l'homme des Nations unies, Omer Kalameu, déclare en marge d'un entretien avec le numéro un de la Chambre basse : « *Si l'esprit du texte de 2015 était axé sur la liberté et le consensus, à présent le texte devient un moyen de répression* ». Il propose donc que le texte soit rectifié afin que son esprit initial soit rétabli, soulignant que la liberté de la presse est le baromètre de la démocratie.

Le Groupement des éditeurs de presse d'information et du multimédia de Madagascar (GEPIMM) soutient ces revendications et pointe aussi du doigt la composition de l'Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée (ANRCM). Composé de 11 membres, il ne comprendrait que trois représentants des organes de presse privée et un unique représentant l'Ordre des journalistes de Madagascar. Le GEPIMM lance un appel à la communauté internationale.

L'Express conclut : « *Il ne reste plus que quelques semaines de liberté pour les journalistes avant que la guillotine ne tombe. On est en train de vivre les derniers moments de liberté de ton, du droit à la dérision, de l'usage du sarcasme. Les jeux de mots, les caricatures, les montages photos ou les photos journalistiques risquent de coûter très cher à leurs auteurs dès que les autorités y subodorent un relent de 'déstabilisation'* ».

20/06 - Vonison Andrianjato Razafindambo, ministre de la communication, s'efforce de rassurer les professionnels des médias : le ministère de la justice n'aurait pas renoncé à aligner la loi sur la cybercriminalité de 2014 sur le code de la communication, en retirant son article 20 à la source du conflit actuel. Les acteurs de la presse exigent toutefois que cette abrogation soit inscrite dans le code de la communication proprement dit, comme cela aurait été convenu durant les consultations d'élaboration de l'avant-projet de loi.

21/06 - « Code de la communication : institution de citoyens de seconde zone », titre *Midi*. « *Outre certaines dispositions contestables et contestées, le projet de loi portant code de la communication viole également la Constitution en ce qu'il accorde le monopole de la couverture nationale aux chaînes publiques. Le code de la communication, s'il est adopté et promulgué dans ses dispositions actuelles, instituera des citoyens de seconde zone, au mépris de 'l'équilibre interrégional' garanti par la Constitution qui prévoit même des 'dispositifs de péréquation'. Ces citoyens de seconde zone – souvent enclavée et loin des centres de décision – n'auront pas accès aux mêmes informations que leurs concitoyens établis dans des régions où la pluralité de stations donc d'opinions est effective* », écrit le quotidien.

30/06 - Mobilisation des journalistes contre l'adoption du code de la communication, prévue le 1^{er} juillet³. Ils annoncent un rassemblement devant la « *stèle de la liberté de la presse* » à Analakely, au centre-ville de la capitale, pour effectuer ensuite une marche pacifique en direction de l'Assemblée nationale pour tenter de convaincre les députés d'ajourner le vote de ce code controversé, déjà adopté par le Sénat malgré les réserves et les contestations de la profession. *L'Express* dénonce tout particulièrement l'article 85 amendé par le Sénat qui oblige le propriétaire ou l'actionnaire d'un organe de presse à être le directeur de publication : « *Une disposition à la fois contraire à la liberté d'entreprise et de la liberté et de l'indépendance des journalistes qui deviendront la caisse de résonance du propriétaire. L'objectif inavoué de cet article est d'embrigader les propriétaires de groupe de presse qui se trouvent comme par hasard et pour la plupart des personnalités politiques de l'opposition non déclarée. A la moindre inadvertance, ils risquent d'être condamnés et de rater la présidentielle de 2018. (...) De deux choses l'une. Soit le propriétaire accepte de prendre le risque et tient tête au pouvoir qui l'attend au tournant, soit il décide de tout abandonner à la grande joie du pouvoir mais au détriment du droit à l'information et de la démocratie* ». D'autres articles suscitent l'inquiétude de la profession. En cas de condamnation d'un média, le juge peut ordonner la confiscation de son matériel et en cas de récidive la fermeture définitive peut être prononcée. Le journaliste peut être radié par l'Ordre des journalistes. La neutralité de l'Autorité nationale de régulation des communications médiatisées (ANRCM) est mise en doute par la profession, sept de ses onze membres étant issus du secteur public. L'article 125 limite la diffusion nationale aux médias publics. Quant à l'article 131, il stipule que la licence est incessible et non transférable : le média ne pourra pas être vendu si son propriétaire décide de s'en débarrasser. Selon les professionnels, plusieurs articles font également peser des menaces sur la liberté d'expression de simples citoyens ou des élus, qui risquent une condamnation pour diffamation. La loi sur la cybercriminalité est plus sévère que la loi sur les simples crimes, rappellent-ils.

06/06 - Facebook lance dans la Grande Île, Free Basics, un service permettant l'accès à quelques sites Internet gratuitement sur téléphone mobile. Le but affiché est de donner aux plus pauvres un accès au Web. A Madagascar, le coût de la connexion est l'un des plus chers d'Afrique et seulement 4 % de la population a accès à Internet. Mais ce projet pose aussi des questions, relève *RFI*, car Facebook contrôlera toutes les données, ce qui va à l'encontre du principe de neutralité du net. Récemment l'Egypte et l'Inde ont refusé l'arrivée de Free Basics. Madagascar est le 22^e pays d'Afrique à accueillir cette plateforme. Le géant américain invite les développeurs malgaches à proposer leur site Internet sur Free Basics.

³ Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/80/72/448497/111435999.pdf>

11/06 - Attaqués en justice par le père des deux adolescents enlevés à Toamasina en novembre, trois journalistes ont été jugés pour avoir établi un lien entre le rapt et l'affaire de bois de rose exportés illégalement à Singapour. Ils ont été poursuivis pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles. Le montant des dommages et intérêts réclamés par le père des deux adolescents, opérateur de la filière, s'est élevé à la somme faramineuse de 100 millions Ar, un montant encore jamais revendiqué dans la cinquantaine de kidnappings commis à Madagascar. Les journalistes avaient fait état de rumeurs selon lesquelles le mobile du double rapt contre rançon pouvait reposer sur un règlement de compte au sein de la filière. L'affaire a été placée en délibéré.

18/06 - Affaire du kidnapping de deux adolescents à Toamasina en novembre 2015 : le journaliste de *Matv*, Fah Andriamanarivo, condamné à une peine d'un mois de prison avec sursis pour diffamation. Deux articles publiés dans des quotidiens le 31 décembre mettaient en cause l'opérateur en bois de rose Arlan Ramiliarison. La condamnation est assortie d'une amende et du versement de dommages et intérêts. Fah Andriamanarivo a été relaxé pour le chef d'inculpation de diffusion de fausses nouvelles. Les directeurs de publication des deux quotidiens ont été relaxés. « *Nous ne sommes pas satisfaits du verdicts. Raison pour laquelle nous allons interjeter appel* », a réagi l'un des deux directeurs.

15/06 - L'ambassade des Etats-Unis a hissé le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBT visée par l'attentat islamiste d'Orlando. Un geste qui a provoqué de vives réactions sur sa page Facebook, note *Tribune*. On y reproche surtout aux Américains d'inculquer voire d'encourager cette orientation sexuelle à Madagascar. Le site écrit : « *Sujet tabou, l'homosexualité n'est pas importée par les Américains ni par quiconque mais existe bel et bien à Madagascar. Et bien que les lois ne sanctionnent pas explicitement cette orientation sexuelle, la société malgache la condamne dans la pratique. Bon nombre de Malgaches la considère comme une maladie. En matière de tolérance nous avons encore beaucoup de chemin à faire...* ».

21/06 - « Coalition des radios » : pour la consolidation de la paix. L'association constituée en février 2014 est le fruit du projet « *Promotion de la cohésion sociale à travers les médias* » créé par « *Search for Common Ground* » avec l'appui de l'UE. Cette plateforme réunit 24 stations radios de 9 régions. Ces stations ont pour objectif d'être des supports de dialogue afin de désamorcer les conflits, de promouvoir les droits humains et de véhiculer les principes de la bonne gouvernance. Elles veulent également favoriser l'expression et la participation citoyenne.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, trafics, bois de rose, foncier, calamités

01/06 - Une gigantesque pollution marine aurait été détectée au large de Mahajanga par le satellite de l'Agence européenne pour la sécurité maritime. La marée noire d'une longueur de 94 km, couvrirait près de 120 km². L'information a été démentie par la ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts : « *C'était une bande de poissons qui se trouvait à 20 mètres sous la mer. C'est la couleur noire qui en a résulté qui a fait dire à certains qu'il y a eu une marée* », a-t-elle affirmé.

Face au risque important de pollution marine, l'État envisage de mettre en place un tribunal spécial. Onze magistrats viennent de recevoir une formation spécifique. « *La pollution marine engendre beaucoup de problèmes, tant économiques que touristiques, dans le pays et surtout dans la vie quotidienne de la population. La solution pour ces divers problèmes est d'installer un tribunal compétent et unique sur la pollution maritime. Espérons que ce tribunal sera pour bientôt* », explique Johanita Ndahimananjara, ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts. Plus de 700 millions de tonnes de pétrole brut transitent chaque année dans l'océan Indien et le canal du Mozambique.

03/06 - Menabe et Melaky, nouvelles cibles des trafiquants de bois de rose, palissandre et ébène. Les ressources de ces régions sont aussi abondantes que celles des parties Nord et Est de Madagascar et ne font pas l'objet de la même surveillance. Elles recèlent encore des forêts inexploitées, difficiles d'accès. Les bois rejoignent le canal du Mozambique via Belo-sur-Tsiribina. Les bateaux partent de Morondava pour faire escale en Tanzanie avant de rejoindre Singapour ou l'Indonésie et atteindre la Chine. Les commanditaires figurent parmi les hautes autorités dans la région, affirme une source citée par *Madagascar Matin*. L'exploitation a commencé fin 2014 et a pris de l'ampleur fin 2015.

06/06 - Affaire de la cargaison de bois de rose saisie à Singapour : Madagascar refuserait de s'impliquer. Les autorités n'auraient plus l'intention de confirmer l'authenticité ou non des documents ayant

permis l'exportation des 30 000 rondins en 2014, pour une valeur estimée de 50 millions de dollars. Elles ne témoigneront pas dans le procès annoncé dans la ville-Etat. « *Nous laissons cette affaire entre les mains de la justice singapourienne. Nous accepterons le verdict qui sera prononcé* », déclare la secrétaire générale du ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts. Une collaboration ultérieure n'est pas exclue mais « *elle dépendra du verdict de la justice singapourienne* ». « *En refusant de témoigner dans le procès qui se tiendra prochainement à Singapour, les autorités confirment leur manque de volonté. Le témoignage malgache est pourtant crucial dans le procès qui devrait s'ouvrir dans les prochaines semaines* », déplore L'Express. La justice singapourienne devra donc trancher seule entre les versions contradictoires exprimées au fil du temps par les autorités malgaches. Lors de son voyage à Singapour pour participer à un forum économique, le président de la République avait déjà annoncé son intention de ne pas évoquer l'affaire avec les autorités de la ville-État. Quant à la ministre de l'environnement, Johanita Ndahimananjara, elle avait argué de l'indépendance de la justice singapourienne pour écarter toute intervention.

07/06 - « Bois de rose : Madagascar défie la communauté internationale, officiellement », titre Tribune. Les autorités, par le biais du ministère de l'environnement, de la forêt et de l'écologie, viennent d'annoncer officiellement qu'elles vont vendre le stock de bois de rose et qu'elles ne collaboreront plus avec Singapour dans le cadre du procès annoncé. Malgré le veto officiel de la Cites et le risque de sanctions, la secrétaire général du ministère déclare que son département va accélérer la vente de stocks répertoriés.

23/06 - Le conseil des ministres a adopté le décret portant application de la loi portant création de la « Chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou bois d'ébène ». Madagascar devra présenter à la Cites d'ici le 8 juillet son rapport sur l'avancée des travaux pour mettre fin à la coupe et à l'exportation illicite de bois précieux.

23/06 - Un rapport sur le trafic de bois de rose, rédigé par deux experts mandatés par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), est attendu fin juin. Les deux experts ont mené leur enquête à Madagascar entre début avril et mi-mai.

24/06 - L'expulsion d'un groupe d'exploitants forestiers illicites a viré en fusillade meurtrière près de Fénéry-Est. Le bilan fait état de deux morts. Deux gendarmes avaient été dépêchés dans la réserve naturelle d'Itampolo afin d'assurer la sécurité des agents du ministère de l'environnement de l'écologie et des forêts, envoyés pour mettre fin aux coupes sauvages.

21/06 - Les habitants de Soamahamania (région Itasy) contestent un projet d'exploitation minière chinoise. Des expropriations, un contrat opaque et des suspicions de complicité d'autorités locales exacerbent la situation. La commune est au bord du soulèvement. La société chinoise Jiuxing a obtenu une autorisation d'exploitation émanant du Bureau des cadastres miniers de Madagascar (BCMM) le 5 novembre, après la cession du permis de la société Tanety Lava. L'exploitant est autorisé à rechercher or, argent, fer, plomb, zinc et béryllium pour une durée de 40 ans. Le principal objet de contestation est l'expropriation de paysans. Des tombeaux seraient aussi compris dans la zone d'exploitation de la société et risquent d'être rasés. Une forêt de tapia (écosystème endémique) est menacée, ce qui pourrait rendre contestable le permis environnemental du projet. Le maire a été placé devant le fait accompli. Le site est strictement gardé par la gendarmerie et la dizaine de Chinois qui l'occupe refuse tout contact avec la presse. Aucun employé malgache n'a été aperçu sur le site, ce qui laisse penser qu'il n'y aura aucune retombée de cette exploitation en termes d'emploi pour les populations locales. Les habitants de Soamahamania ont bloqué momentanément la route nationale, avec les encouragements de Mgr Randrianarisoa, évêque de Miarinarivo. Deux évêques, accompagnés de membres de l'association chrétienne « *Justice et Paix* » se sont rendus dans le village pour soutenir la population. Des photographes sont parvenus à pénétrer sur le site mais ont été expulsés par les gardiens chinois. Malgré les manifestations, la compagnie a inauguré ses premières infrastructures. Elle continue à se prévaloir de la légalité qu'elle affirme avoir respectée et qu'elle promet d'observer. Pour régler le litige qui oppose la population à la société, un comité des sages a été mis en place. Les organisations de la société civile ont publié un communiqué pour soutenir le combat mené par la population de Soamahamania⁴

23/06 - Le Père Ludovic Rabenatoandro, vicaire général du diocèse d'Antananarivo, soutient les paysans victimes de l'accaparement de leurs terres. Intervenant dans le cadre d'une foire organisée dans la capitale et soutenue par l'Eglise catholique il déclare au sujet des paysans : « *Les terres sur lesquelles ils vivent et qui les font vivre sont accaparées. Où iront-ils ? La capitale est saturée, alors qu'en brousse, leurs biens sont spoliés, sans parler de l'insécurité. Il est temps d'en parler car ce sont ces gens qui font vivre la population. (...) Personne n'apportera, ne serait-ce qu'une cuillerée de cette terre dans la tombe, alors laissons les gens vivre et protégeons leur métier* ». Cette prise de position réprobatrice à l'égard des décideurs

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/79/14/448497/111353638.pdf>

intervient deux jours après la manifestation de Soamahamania, où des villageois, en majorité agriculteurs, ont contesté la mise en marche d'un projet d'investissement minier chinois. La Conférence des évêques de Madagascar a également pris position il y a quelques semaines en faveur de la défense d'agriculteurs et d'éleveurs de la région Sofia menacés par les projets d'une compagnie d'investissement minier chinoise.

Lors de cette rencontre, les groupes de paysans seront invités à débattre de la reconnaissance de leurs droits fonciers, une démarche complexe et coûteuse. Hery Rajaonarimampianina s'était engagé à rendre temporairement gratuit l'enregistrement foncier mais tous les requérants n'ayant pu en bénéficier en raison de blocages au niveau des tribunaux fonciers et des domaines, la mesure a été prolongée de 6 mois.

Selon les chiffres avancés par le Bureau de coordination des actions sociales (Bucas) de l'archidiocèse d'Antananarivo, « 98 % des exploitants agricoles sont menacés d'être expulsés de leurs terres et de leurs propriétés » car ils exploitent des terres non titrées. L'installation des guichets fonciers (Bif) au niveau des communes a vocation à délivrer des certificats fonciers à côté des titres délivrés par les services fonciers de l'Etat. Mais, comme l'explique Lanto Andriamamonjy, coordonnateur du Bucas, « *le pouvoir des Bif s'arrête à la délivrance du certificat foncier ; transformer ce certificat en titre foncier nécessite des millions d'ariary pour les paysans* ». Un très grand nombre de terrains est maintenu avec un statut obsolète ou ambigu qui ne permet ni l'attribution de titres individuels ni la délivrance de certificats aux paysans qui, souvent, vivent sur ces domaines depuis des décennies. Le flou entretenu par ces anciens statuts hérités de l'époque coloniale est particulièrement propice au déclenchement de conflits. Par ailleurs, une frange importante des propriétaires de terrains ruraux ne savent ni lire, ni écrire. Une circonstance qui profite à certaines personnes bien placées cherchant à accaparer les terres qui, en principe, appartiennent aux exploitants agricoles.

17/06 - La vente de carbone commence à rapporter aux communautés locales vivant dans les aires protégées. Selon Michelle Andrianarisata, directrice de Conservation International, 50 % des revenus du carbone commercialisé reviennent d'ores et déjà aux communautés dans les zones de forêt, une manière de les motiver et de les encourager à préserver leur environnement. « *Utiliser les arbres à son profit est une cause de changement climatique. Si les communautés s'abstiennent de couper la forêt, on constatera une bonne récolte qui diminuera l'insécurité sociale* », explique-t-elle. Selon les spécialistes, il est possible d'obtenir jusqu'à 150 000 tonnes de carbone par hectare, soit 3,7 tonnes de CO² pour mise en vente sur le marché international et restitution aux communautés d'une partie du produit de cette vente. Le Groupement des professionnels de l'agro écologie (GSDM) intervient sur le terrain pour apprendre les bonnes pratiques aux paysans et les sensibiliser à cette approche.

15/06 - Nouvelle source de tension entre le ministère en charge des projets présidentiels et la commune d'Antananarivo : le remblayage du marais Masay. L'investisseur mauricien Sun&Sons a entamé le remblayage partiel du marais pour y construire un complexe hôtelier. Une entreprise contestée par les riverains qui craignent des risques d'inondation pendant la saison des pluies. Ils rappellent que le bassin de Masay collecte une bonne partie des eaux usées de la capitale. L'opacité du dossier intrigue l'opinion. D'après la municipalité, le chantier découle d'une autorisation datant de 2008, dont la réactivation a été consentie. « *Le Mauricien propriétaire de ce terrain (...) aurait dû construire un grand hôtel pour le Sommet de la Francophonie, que Madagascar devait accueillir en 2010. Suite aux événements politiques, (...) le projet a été suspendu. Vu que le Sommet se tiendra à Madagascar, cette année, il reprend le remblayage* », déclare le chargé de communication de la commune. Lalao Ravalomanana, maire de la capitale, se veut rassurante, affirmant que toutes les garanties techniques ont été prises. Le ministre Narson Rafidimanana conteste l'autorisation accordée par la commune pour un terrain d'une telle superficie et considère que l'autorisation donnée en 2008 est caduque. Il rappelle que toutes les autorisations de remblai ont été suspendues depuis 2012 par le pouvoir de Transition. L'arrêt immédiat des travaux de remblayage a été ordonné. Des travaux de déblaiement du site doivent intervenir sous peu. « *Je n'accepterai jamais qu'un opérateur économique, qui qu'il soit, mette en danger la vie quotidienne des milliers de malgaches vivant aux alentours de ce bassin tampon* », prévient le ministre prévenu.

25/06 - Deux tonnes de cannabis découvertes à Ambanja, dans une aire protégée des montagnes d'Analabe. 20 000 pieds de cannabis ont été arrachés. Cette opération coup de poing a été initiée par Madagascar national park (MNP). Le massif a été passé au peigne fin par les forces de l'ordre durant 10 jours. 14 suspects, soupçonnés d'être des planteurs, des consommateurs, des porteurs et des revendeurs, ont été arrêtés. Les personnes arrêtées appartiendraient à un puissant réseau qui approvisionne en chanvre indien non seulement le marché local mais aussi les Comores, Djibouti et Mayotte. Cette opération n'est pas la première du genre mais les trafiquants réinvestissent les lieux après les périodes d'accalmie.

► Coopération, ODD, FMI

06/06 - Le gouvernement chinois a signé avec le ministère des travaux publics le financement de la construction d'une autoroute à péage reliant Antananarivo à Toamasina. Ce projet d'envergure entre

dans le cadre d'un partenariat public-privé (3P). Il est le fruit du Forum de coopération Chine-Afrique (FO-CAC) qui s'est tenu à Johannesburg en décembre et auquel Hery Rajaonarimampianina a participé. La Chine avait fait part de la disposition d'un fonds de 60 milliards de dollars destiné à financer dix grands projets sur le continent. Le remboursement de ce fonds, étalé sur 20 ans, débutera 7 ans après l'inauguration de l'infrastructure.

24/06 - Trois accords de financements signés entre l'Etat, l'AFD et la BEI en vue de la mise en œuvre du projet de développement urbain de la capitale et d'un projet intitulé « Post-catastrophe ». Le financement total s'élève à 102 millions d'euros. Le projet de développement urbain de la capitale porte notamment sur la construction d'une rocade de 8 km. Le second projet vise à la reconstruction des infrastructures endommagées par les cyclones de 2015.

07/06 - La seconde consultation nationale sur l'intégration des ODD dans le PND a démarré. Madagascar mise sur ses ressources internes. Organisée à l'initiative du Pnud, l'opération consiste en une « appropriation » des ODD afin de définir les priorités par rapport au PND et d'évaluer les ressources à mettre à disposition. « *Les ODD forment un tout, chaque objectif doit être atteint. Comme c'est un programme qui court sur une période de 15 ans, nous pouvons programmer l'atteinte des 17 points* » adoptés au niveau mondial en septembre 2015, explique le général Herilanto Raveloarison, ministre de l'économie et de la planification. Conscient que l'aide internationale ne permettra pas l'atteinte des objectifs, le ministre insiste sur l'augmentation des ressources internes, qui ne se limitent pas aux richesses naturelles, dont il suggère la diversification de l'exploitation. « *Il y a, aussi, le capital humain qu'il faut valoriser, ou encore l'intensification des ressources classiques, c'est-à-dire l'amélioration des recettes fiscales, la réduction des dépenses et des dettes* ».

09/06 - Fin de mission du FMI : accord de principe pour le déblocage, au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), de 310 millions de dollars jusqu'en 2019, sous conditions. Dans le cadre du programme de référence mis en œuvre entre septembre 2015 et mars 2016, la mission du FMI se dit satisfaite des résultats obtenus et des progrès accomplis. Tous les objectifs quantitatifs ont été atteints, à l'exception du niveau de crédit net à l'État, principalement en raison d'un retard dans le décaissement de financements extérieurs, selon le chef de mission. Le FMI juge que « *la situation économique s'est progressivement améliorée durant la période de mise en œuvre du programme de référence. La croissance devrait dépasser 4 % cette année, tandis que des facteurs externes positifs ont permis à la banque centrale d'accroître ses réserves en devises* ». Il note que « *le gouvernement continue d'intensifier ses efforts pour renforcer la gouvernance économique et combattre la corruption* ». L'accord reste subordonné à l'adoption d'une loi de finances rectificative avant fin juillet. Un financement d'un montant de 45 millions de dollars est à trouver d'ici à un mois pour combler le gap par rapport aux prévisions de recettes et financer le budget jusqu'à la fin de l'année. Des engagements rapides sont attendus de la Jirama visant à réduire au minimum les contrats de gré à gré pour la fourniture d'énergie. Le redressement d'Air Madagascar intéresse également de près le FMI. Gervais Rakotoarimanana, ministre des finances, compte sur la BAD, l'AFD et la Banque mondiale pour apporter les financements qui font défaut. Lorsque les autorités auront satisfait à ces préalables et que le conseil d'administration du FMI aura accordé définitivement l'appui financier, un premier décaissement pourra avoir lieu. Mais le répit ne sera que de six mois : les 310 millions de dollars seront décaissés tous les semestres pendant trois ans et chaque décaissement sera précédé d'une évaluation des performances sur la période précédente. Le chef de mission du FMI, Marshall Mills, rappelle les exigences de l'institution : « *Il faut des résultats à la mesure des efforts fournis par le gouvernement* ». L'accord de principe est un grand pas en avant pour Madagascar, qui intervient après deux ans de longues négociations mais « *le travail ne fait que commencer* », préviennent les analystes.

09/06 - Les organes chargés des élections dans la zone océan Indien souhaitent constituer un réseau. Visant la bonne organisation des élections, le projet entend contribuer « *au renforcement de capacité de ses membres, aux échanges d'expériences entre les pays de la sous-région, et à améliorer les processus d'observation des élections* », indique la présidence. La mise en place d'un centre de formation pour le personnel en charge des élections est en cours. Il sera notamment financé par la COI et l'UE.

10/06 - La banque publique allemande KfW octroie une enveloppe de 22 millions d'euros à la Fondation des aires protégées et de la biodiversité de Madagascar (FAPBM). Il s'agit d'un financement à long terme des activités gérées par Madagascar national parks (MNP). Cet appui porte le capital de la FAPBM à un peu plus de 70 millions de dollars. Un capital investi sur les marchés des capitaux internationaux par des gestionnaires de fonds et dont les revenus permettent de financer la conservation des aires protégées. Au total, vingt aires protégées bénéficieront au début de cet appui, 16 autres pourront par la suite en bénéficier.

30/06 - Metiss, un nouveau câble pour le très haut débit. Les opérateurs de télécom de Madagascar et des îles de l'océan Indien ont signé un accord afin de lancer un câble sous-marin dénommé Metiss ((Melting

pot Indianoceanic Submarine System) qui permettra de connecter Maurice, la Réunion et Madagascar en 2018. Coût du projet : 75 millions d'euros, financé pour partie par l'AFD et l'UE.

► Tentative de redémarrage du groupe Tiko

01/06 - Le litige entre le groupe Tiko et la CCIA au sujet des terrains du Magro d'Ankorondrano dans l'impasse. Après avoir réglé ses arriérés de loyers, le groupe agro-alimentaire a tenté de remettre à la CCIA un chèque de 15 millions Ar à titre de dommages et intérêts mais ce versement a été refusé. Le président Rajaonarimampianina a demandé aux protagonistes de trouver un terrain d'entente mais le nouveau ministre du commerce et de la consommation, Tazafy Armand, aurait incité la CCIA à faire preuve de fermeté. Le groupe Tiko se dit prête à négocier.

08/06 - Magro temporise dans son conflit avec la CCIA pour le terrain d'Ankorondrano. Dans l'attente d'une issue à ce conflit, les responsables de l'entreprise s'activent pour la réouverture des établissements détruits et pillés durant la crise politique de 2009. Il s'agit des Magro de Toamasina, Toliara, Fianarantsoa ainsi que des magasins à de Tanjombato et Behoririka à Antananarivo.

13/06 - Magro Behoririka rouvre ses portes, plus de sept ans après les pillages du 26 janvier 2009. Les enseignes Magro seront rebaptisés « *Magro AAA* », avec l'arrivée d'un investisseur, la société « *Triple A* », dont l'origine reste mystérieuse et qui pourrait n'être qu'une émanation du groupe Tiko, dont le redémarrage est toujours suspendu. Marc Ravalomanana annonce que l'affaire du Magro d'Ankorondrano sera confiée à un avocat international qui doit se charger de saisir la SADC. Après avoir inauguré le Magro de Behoririka, l'ancien président s'est envolé pour une tournée aux Etats-Unis, en France et en Chine. Selon certaines sources, ce déplacement pourrait être en lien avec la recherche de nouveaux appuis financiers pour la relance de son groupe. Une information démentie par ses proches, qui affirment que Marc Ravalomanana se trouve aux Etats-Unis, plus précisément à Portland, pour assister au sommet de l'Eglise presbytérienne, en sa qualité de vice-président du FJKM.

► Vie des entreprises, divers

06/06 - Madagascar devient l'une des destinations majeures des centres d'appel. L'avènement des infrastructures télécom aux normes internationales incite les « *grosses pointures* » à s'installer, à l'image de Teleperformance, l'un des leaders mondiaux du secteur. Madagascar est en train de se faire un nom dans ce domaine. Maurice et Maroc, deux destinations phares des services informatiques dans les pays francophones, ont même décidé d'installer une partie de leurs plateformes à Antananarivo. L'opérateur télécom français SFR aurait également délocalisé son centre d'appel dans la Grande île dont les atouts sont déterminants : décalage horaire réduit, maîtrise de la langue française ou d'autres langues étrangères, accent peu prononcé et... coût de la main d'œuvre très compétitif. Les offres d'emploi inondent le marché. Des hôtels de centres d'appel ont fait leur apparition. Leurs concepteurs proposent de mettre à disposition des infrastructures télécom, informatiques, et des locaux permettant l'exercice de cette activité dans les meilleures conditions.

08/06 - Le monopole d'Air Madagascar sur les lignes intérieures de nouveau battu en brèche. Après Madagasikara Airways, la compagnie sud-africaine Civair annonce son arrivée dans le ciel malgache avec l'exploitation de lignes régulières à destination de Morondava et de Maroantsetra. L'ACM soutient ne pas encore avoir reçu de demande officielle. On annonce également l'arrivée prochaine de la compagnie comorienne AB Aviation et de la compagnie mahoraise EWA Air. La compagnie nationale émet des réserves sur l'arrivée d'autres prestataires sur les vols domestiques. « *Nous n'accepterons jamais que des compagnies étrangères qui n'ont aucun lien économique direct avec le pays soient autorisées à faire des vols intérieurs sous la forme de cabotage* », avait déclaré Gilles Filiatreault, DG d'Air Madagascar, fin avril.

16/06 - Air Madagascar sort officiellement de la liste noire de l'UE après cinq ans d'interdiction de desserte de Europe. La compagnie n'est plus contrainte d'affréter des appareils. La décision tant attendue devrait lui permettre de renflouer ses caisses et de contribuer au comblement du déficit de 76 millions de dollars annoncé en début d'année. Pour mémoire, en 2011, au moment du prononcé de la sanction, l'UE avait décelé 800 défaillances techniques sur les appareils de la compagnie. « *La reconquête d'une licence européenne pour les pilotes locaux à travers un programme de formation sont prévus dans les prochaines jours* », a fait savoir la direction.

Le pouvoir jubile. L'annonce de la sortie d'Air Madagascar de l'annexe B, l'accord avec le FMI pour l'obtention de la Facilité élargie de crédit, la mise en place des institutions de la IVème République, autant d'arguments qui conduisent le pouvoir « *à bomber le torse* », note *L'Express*. « *Certes ces accords et décisions interviennent plus de deux ans après l'entrée en fonction du président, mais ils prouvent que recons-*

truire un pays meurtri par la crise nécessite du temps. Certains essaient de convaincre la population de l'échec du pouvoir à redresser l'économie nationale sans pour autant proposer un programme alternatif » soutient un proche du chef de l'Etat.

20/06 - Le processus de redressement d'Air Madagascar se poursuit. Des investisseurs étrangers seraient intéressés à entrer dans le capital de la compagnie. Gilles Filiatreault, directeur général, a fait savoir qu'il avait reçu une quinzaine de propositions. La compagnie espère être remise à flots d'ici fin octobre en vue du Sommet de la Francophonie pour lequel elle a été désignée « *compagnie officielle* ». Le président de la République s'est engagé à ce que l'Etat reste majoritaire au capital.

21/06 - Un accord de partenariat signé entre Air Madagascar et Air Mauritius accorde à cette dernière un accès illimité au ciel malgache dans le but annoncé de développer la connectivité entre les îles et de drainer ainsi vers Madagascar des touristes issus du monde asiatique, notamment de la Chine. L'exploitation des vols cargo entre les deux pays sera également libre, en termes de fréquences et de type d'appareils.

09/06 - Le groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP) veut doubler le nombre d'emplois dans l'industrie textile en le faisant passer de 105 000 à 200 000 d'ici 2020. Il compte sur le retour de la Grande île parmi les bénéficiaires de l'Agoa pour atteindre son objectif. Madagascar était jusqu'à la crise politique de 2009 le premier exportateur africain de textiles et d'habillement vers les USA. Le retour dans l'Agoa, intervenu en 2015, commence à faire sentir ses effets. Au premier semestre 2016 les exportations de textiles vers les Etats-Unis ont généré 16 millions de dollars contre 6 sur la même période de 2015. Le retour de Madagascar au premier rang continental passe par des efforts de formation. Un programme permettant de former de la main-d'œuvre qualifiée a été mis en place à Ambohidratrimo. L'établissement accueille 300 apprentis, dont 90 % de femmes et des jeunes filles.

09/06 - Les importations de riz sur les 4 premiers mois de l'année ont été évaluées à 63 126 tonnes contre un peu plus de 132 000 tonnes pour la même période de 2015. Les importations sont en régression depuis 2014, année où elles avaient atteint le chiffre record de 275 000 tonnes.

11/06 - Le fisc s'attaque aux informels. L'administration entend œuvrer à la hausse du taux de pression fiscale, dont la faiblesse est pointée du doigt par le FMI. Seuls 200 000 contribuables paient actuellement des impôts. Les services fiscaux vont s'attaquer en priorité aux informels et identifier les personnes imposables. « *Nous passerons à la sensibilisation avant de passer aux sanctions* », annonce le directeur général des impôts. Près de 2,3 millions d'unités de production ont été classées informelles en 2012, rappelle-t-on. Madagascar figure parmi les pays africains qui présentent l'un des plus faibles taux de recouvrement des impôts. En 2015, il n'a été que 9.9 %, pour un objectif pourtant fort modeste de 11,5 %.

13/06 - La création d'entreprise a repris sa vitesse de croisière. Selon les statistiques publiées par l'Economic development board of Madagascar (EDBM), le nombre de sociétés créées ces cinq dernières années n'a cessé d'évoluer positivement. De 923 en 2011, ce nombre a atteint 1 106 en 2015 et semble s'accélérer. Le nombre de sociétés de droit malgache domine légèrement : « *48,8 % des entreprises nouvellement créées en 2015 sont des sociétés étrangères, alors que ce taux dépassait les 50 % auparavant* », explique le directeur général de l'EDBM. Malgré cette amélioration, les investisseurs restent réticents en raison du climat des affaires. Pour mémoire, le dernier rapport Doing Business plaçait Madagascar au 164^{ème} rang mondial. Le gouvernement ambitionne de faire remonter la Grande île à la 80^{ème} place.

23/06 - La Jirama continuera de figurer dans la liste des sociétés d'Etat les plus budgétivores. Une fois de plus, note *Midi*, son énorme déficit financier sera comblé par des subventions d'Etat, si l'on se réfère au projet de loi de finances rectificative présenté à l'Assemblée. Les transferts passeront sur l'exercice 2016 de 240 milliards à 300 milliards Ar. Le premier ministre avait pourtant annoncé peu avant aux élus que la Jirama et Air Madagascar devraient désormais se passer de subventions publiques, en application des recommandations du FMI. La dernière mission de l'institution avait acté avec satisfaction l'annonce d'une hausse des tarifs de l'électricité, qui, au dernier moment, a été annulée.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), Le Daily, La Vérité, La Gazette, La Dépêche de Madagascar, Mada24, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta

Taux de change au 30/06/16 : 1 euro = 3601 Ariary